

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 23/12/21 sur site
ID : 059-215903923-20211214-D_201_2021-DE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 201

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE DECEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Naguib REFFAS pouvoir à Jean-Pierre COULON
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Samia SERHANI pouvoir à Michèle GRAS
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Bernadette MORIAME
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE
Sophie VILLETTE pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL
Guy DAUMERIES pouvoir à Michel WALLET
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS
Jean-Pierre ROMBEAUT pouvoir à Fabrice DE KEPPEL

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Approbation du PACTE II pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (volet 2021-2024) et signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n°134 du Conseil municipal du 19 décembre 2018 portant approbation du Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache et signature,

Vu le Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache signé le 7 novembre 2018,

Vu le Pacte II pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache signé le 19 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 06 décembre 2021,

Considérant le Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) signé le 7 novembre 2018, en présence du Président de la République et de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités locales,

Que ce contrat scellait l'engagement conjoint de l'Etat et des collectivités territoriales pour la mise en mouvement de ce territoire,

Que ce volet 1 du Pacte a démontré qu'une volonté politique partenariale, orientée vers un objectif précis et partagé, débattue et mise en œuvre au plus près du terrain et avec les acteurs de terrain, est la plus susceptible de produire des résultats tangibles,

Qu'il a permis de passer d'un projet de très long terme à un programme cadencé d'investissements dont les premières phases de travaux sont non seulement financées mais aussi très concrètement engagées,

Qu'en termes de bilan, il est relevé que sur 67 actions prévues, 35 ont été réalisées conformément aux prévisions, et que les autres doivent soit être accélérées, soit initiées, soit révisées,

Que le bilan du Pacte SAT révèle des avancées significatives pour le territoire : développement des infrastructures, investissement dans l'éducation, modernisation de la présence des services publics, renforcement de l'offre culturelle, mais aussi amélioration de l'offre de santé,

Qu'en tout, 173 M€ ont été engagés par l'Etat sur le territoire au titre des actions du Pacte, 90,92 M€ de crédits régionaux, plus de 5 M€ de fonds européens, que le Département du Nord a mobilisé 39,5 M€, et le Département de l'Aisne 6,2 M€,

Considérant que cette réussite appelle à réitérer l'exercice en faveur de la Sambre Avesnois Thiérache en intensifiant les efforts de l'ensemble des partenaires,

Qu'ainsi, le volet 2 du Pacte entend poursuivre une action collective qui puisse peser de manière déterminante sur les situations de fragilités économiques et sociales identifiées sur ce territoire,

Considérant que pour être plus efficaces encore que par le passé, les partenaires historiques de ce contrat à la fois global et ciblé ont décidé d'associer de nouveaux signataires (la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, les Caisses d'allocations familiales, la Fédération des centres sociaux, les bailleurs sociaux, les entreprises du groupe SNCF), dont les compétences viendront compléter celles qui sont déjà mobilisées depuis 2018,

Que pour que des résultats effectifs soient visibles à court terme, à l'échéance des 4 années à venir, il convient de cibler les sujets qui nécessitent un investissement à la fois sans précédent et sans faille, parce qu'ils touchent très directement au quotidien et à la qualité de vie des habitants et sont déterminants pour l'attractivité du territoire,

Que ces fronts d'actions prioritaires sont :

- l'emploi,
- l'économie,
- la santé,

Que ces défis qui constituent la colonne vertébrale du nouveau Pacte et doivent permettre à chaque signataire de cibler les efforts à produire au regard de ses compétences, de ses politiques et de ses moyens d'intervention,

Que la gouvernance du Pacte garantit quant à elle le pilotage et la coordination multi partenariale de l'action publique engagée,

Considérant par ailleurs, que l'ambition de poursuivre le Pacte 1 s'inscrit dans la dynamique nationale des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui ont, à l'instar du Pacte dans son expression de 2018, vocation à englober les différents contrats territoriaux en vigueur dans un souci de lisibilité,

Que le Pacte intègre un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) et constitue depuis plus de deux ans une plateforme de travail pour les partenaires, qui vaudra CRTE pour le territoire,

Considérant que le Pacte II a été signé le 19 novembre 2021 à Guise, pour la période 2021-2024, en présence de Monsieur le Président de la République et de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités locales,

Que les parties au contrat sont :

- ✓ la Préfecture de la région Hauts-de-France, la Préfecture de l'Aisne
- ✓ la Région Hauts-de-France
- ✓ le Département du Nord, le Département de l'Aisne
- ✓ la région académique Hauts-de-France
- ✓ l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS)
- ✓ la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS)
- ✓ la Communauté de Communes du Pays de Mormal, la Communauté de Communes Sud Avesnois, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, la Communauté de Communes des Trois Rivières, la Communauté de Communes de Thiérache Sambre et Oise, la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache
- ✓ le Syndicat mixte du Pays de Thiérache
- ✓ la Commune de Maubeuge, la Commune d'Aulnoye-Aymeries, la Commune d'Hautmont, la Commune de Le Quesnoy, la Commune d'Avesnes-sur-Helpe, la Commune de Vervins, la Commune de le Nouvion-en-Thiérache, la Commune de Saint-Michel, la Commune de La Capelle, la Commune de Montcornet, la Commune de Rozoy-sur-Serre, la Commune de Guise, la commune d'Hirson, la Commune de Fourmies
- ✓ la Banque des territoires
- ✓ L'Établissement Public de France des Hauts-de-France (EPF)
- ✓ SNCF réseaux Hauts-de-France
- ✓ TER Hauts-de-France
- ✓ Voies Navigables de France (VNF)
- ✓ L'Union régionale pour l'habitat Hauts-de-France
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF), la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne (CAF)
- ✓ La Poste

Que les orientations principales inscrites dans ce Pacte II sur les axes suivants :

- ✓ Infrastructures, mobilité et développement du territoire,
- ✓ Transition écologique et aménagement durable,
- ✓ Agir pour l'inclusion de tous,
- ✓ Améliorer l'attractivité du territoire

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le Pacte II pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, volet 2021-2024, annexé à la présente délibération,
- **Prend acte** des objectifs proposés et des engagements de l'Etat et de ses partenaires,
- **S'engage** à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de ses compétences et de ses programmes d'investissement, à poursuivre le portage commun,
- **Acte** par la présente délibération, de la signature de ce contrat par Monsieur le Maire, le 19 novembre 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :



Volet 2021-2024



PRÉAMBULE

Le Pacte I a démontré qu'une volonté politique partenariale, orientée vers un objectif précis et partagé, débattue et mise en œuvre au plus près du terrain et avec les acteurs de terrain, était la méthode la plus susceptible de produire des résultats tangibles.

L'accélération sans précédent entre 2018 et aujourd'hui de la concrétisation du projet majeur de mise à deux fois deux voies de la RN2 en est le témoin le plus manifeste. Le Pacte I a permis de passer d'un projet de très long terme à un programme cadencé d'investissements dont les premières phases de travaux sont non seulement financées mais aussi très concrètement engagées.

Cette réussite appelle à réitérer l'exercice en faveur de la Sambre Avesnois Thiérache en intensifiant les efforts de l'ensemble des partenaires.

Le Pacte II entend ainsi poursuivre une action collective qui puisse peser de manière déterminante sur les situations de fragilités économiques et sociales identifiées sur ce territoire.

Pour que des résultats effectifs soient visibles à court terme, à l'échéance des 4 années à venir, il convient de cibler les sujets qui nécessitent un investissement à la fois sans précédent et sans faille, parce qu'ils touchent très directement au quotidien et à la qualité de vie des habitants et sont déterminants pour l'attractivité du territoire. Ces fronts d'actions prioritaires sont l'emploi, l'économie et la santé.

Ces défis constituent la colonne vertébrale du nouveau Pacte ; ils doivent permettre à chaque signataire de cibler les efforts à produire au regard de ses compétences, de ses politiques et de ses moyens d'intervention, la gouvernance du Pacte garantissant quant à elle le pilotage et la coordination multi partenariale de l'action publique engagée.

Sur chacun de ces champs l'un des vecteurs de dynamisme et du développement attendu se fonde également sur la capacité des partenaires à travailler et trouver des solutions ensemble.

à titre d'exemples, les signataires du Pacte II et leurs partenaires économiques régionaux et locaux s'engagent à se mobiliser et à constituer une véritable Task Force afin de répondre de manière plus rapide et efficiente à toutes les demandes d'aides ou d'informations des entreprises locales. Cette réactivité et l'appui en ingénierie que cela suppose conditionne la mobilisation bien plus efficace de l'ensemble des dispositifs d'aides existants en matière de développement économique.

Même parti pris avec la mobilisation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire qui vise à créer un pôle territorial de coopération économique ainsi qu'une fondation œuvrant au développement de l'entrepreneuriat social avec des entreprises du territoire.

Partenariat encore de l'État et de la Région au bénéfice des chômeurs de longue durée, en déployant l'expérimentation visant à financer le coût de retour à l'emploi et des formations adaptées pour accompagner les montées en compétences.

Dans le domaine de la santé également, l'un des objectifs du projet territorial de santé de la Sambre Avesnois Thiérache tient à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé présent sur le territoire, de manière coordonnée et décloisonnée, pour apporter – au plus près des populations et des structures de santé mises en réseau – les ressources aux besoins mais aussi la capacité d'accueil et de formation de futurs soignants.

Bien entendu, le Pacte II confirmera la réalisation et le calendrier du doublement de la RN2, et actera la poursuite du soutien aux initiatives contribuant au développement, aux transitions et au rayonnement de la Sambre Avesnois Thiérache.

Les engagements pris par les uns et les autres au titre de ce nouveau contrat couvrent l'ensemble de ces champs et se déclinent en autant de projets concrets dont les résultats se verront dans un avenir proche.

Pour être plus efficaces encore que par le passé, les partenaires historiques de ce contrat à la fois global et ciblé ont décidé d'associer de nouveaux signataires (la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, les Caisses d'allocations familiales, la Fédération des centres sociaux, les bailleurs sociaux, les entre-



prises du groupe SNCF), dont les compétences viendront compléter celles qui sont déjà mobilisées depuis 2018.

Enfin, au regard de la contribution déterminante de la commande publique au développement économique local, l'État, la Région et les deux Départements de l'Aisne et du Nord confirment leur intention au titre du Pacte II de renforcer la contribution qu'ils entendent apporter à l'investissement public local des collectivités et intercommunalités de la Sambre Avesnois Thiérache.



Table des matières

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.....	6
1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.....	6
2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.....	6
2.1. Réussites.....	7
2.2. Axes d'amélioration.....	8
3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.....	9
4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.....	9
II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.....	11
1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire.....	12
1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité.....	12
1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire.....	15
1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire.....	17
2. Transition écologique et aménagement durable.....	19
2.1. Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique.....	19
2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire.....	21
2.3. Conduire la transition énergétique.....	22
2.4. Protéger l'environnement.....	23
3. Agir pour l'inclusion de tous.....	25
3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale.....	25
3.2. Agir en faveur de l'emploi.....	28
3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant.....	30
3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion.....	32
4. Améliorer l'attractivité du territoire.....	33
4.1. Organiser un projet territorial de santé.....	33
4.2. Mettre en place un projet éducatif global.....	42
4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle.....	44
4.4. Soutenir le développement du sport.....	45



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics.....	46
4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine.....	47
4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée.....	49
ACTE D'ENGAGEMENT.....	51



Signé le 7 novembre 2018 en présence du Président de la République, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) scellait l'engagement conjoint de l'État et des collectivités territoriales pour la mise en mouvement de ce territoire. Près de 3 ans plus tard, l'élan suscité par le Pacte est unanimement reconnu : plateforme de collaboration entre les partenaires publics et privés, le Pacte est aussi un lieu de promotion des richesses du territoire qui a modifié en profondeur le regard porté sur la Sambre-Avesnois-Thiérache. La nécessité d'approfondir l'action entreprise depuis 2018 en renouvelant le Pacte pour trois nouvelles années fait ainsi consensus.

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.

1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.

Les indicateurs socio-économiques sont en effet particulièrement défavorables au territoire : **le taux de pauvreté dépasse les 23 % en 2018 : le taux de chômage¹ est proche de 22 %**. Loin d'être les seuls stigmates de la crise économique de 2008, ces difficultés sont malheureusement structurelles : 30 % des personnes de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme en 2017 ; le territoire connaît un **taux de mortalité supérieur de deux points à la moyenne nationale** ; **la population a baissé de 11 % entre 1968 et 2017**. Ces données sont de **tristes records** à l'échelle des Hauts-de-France.

L'échelle du Pacte se justifie ainsi par la comparabilité des situations socio-économiques, mais aussi par une identité partagée. Les deux versants du territoire sont en effet une même entité géographique et paysagère, structurée par le **paysage du bocage**, de grandes étendues d'eau, de champs et de forêts. Ils partagent par ailleurs une même histoire, nouée autour des deux guerres mondiales, qui ont chacune entraîné **l'occupation du territoire**, d'un **même âge d'or industriel**, qui se prolonge aujourd'hui dans des activités de textile, verre, pierre, métallurgie, et d'une même résistance face aux profondes mutations du modèle rural, sous l'effet conjugué de l'exode rural, de la transformation des modes de consommation, de la crise du modèle agricole.

Les signataires du Pacte 1 se sont ainsi associés pour **accélérer, grâce à un effet d'échelle, la résorption des multiples fractures sociales et territoriales** et le développement du territoire par la valorisation de ses richesses. Au travers d'un programme détaillé d'actions, le Pacte I prévoyait, sur trois ans, un effort financier important de l'État et des collectivités territoriales, **qui embrassait la quasi-totalité du spectre de l'action publique** (mobilité, santé, formation, cohésion sociale, culture, tourisme...).

*

2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.

Depuis le deuxième anniversaire du Pacte, les élus manifestent le souhait d'aller au-delà des trois ans initialement prévus, et de s'engager dans un Pacte II. Cette volonté de prolongement est d'abord celle d'un approfondissement des actions du Pacte I que les partenaires ont cherché, en amont d'une nouvelle contractualisation, à **évaluer par un bilan des projets contractualisés en 2018 et une revue des financements engagés. Sur 67 actions prévues, 35 ont été réalisées conformément aux prévisions**, les autres devant soit être accélérées, soit initiées, soit révisées. **En tout, 173 M€ ont été engagés par l'État sur le territoire au titre des actions du Pacte, 90.92 M€ de crédits régionaux et plus de 5M€ de**

1 Au sens du recensement



fonds européens. Le Département du Nord a mobilisé 39,5 M€ et le Département de l'Aisne a, quant à lui, mobilisé 6,2 M€.

Cette démarche de bilan, qui a permis une prise de recul collective sur la première version du contrat, souligne aussi bien des réussites que des axes d'amélioration pour le Pacte II.

2.1. Réussites

Un résultat macroéconomique remarquable est la **baisse significative du taux de chômage², qui est passé de 14,5 % (T4 2018) à 12,8 % (T1 2020).** Cette baisse n'est certes pas sans lien avec une amélioration générale de la conjoncture économique sur la période. Elle a cependant sans nul doute été accélérée par la coordination des dispositifs relevant des compétences des partenaires : service public de l'emploi local (SPEL), soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion par l'activité économique.

2.1.1. Mettre en mouvement le territoire

Cette ambition s'appuyait à titre principal sur **l'engagement de mettre à 2x2 voies la RN2 de Laon à Avesnes-sur-Helpe**, qui a donné lieu à l'engagement de plus de 43 M€ par l'État et 43,3 M€ par la Région. **Aujourd'hui, les travaux préparatoires ont effectivement commencé**, notamment en ce qui concerne le contournement d'Avesnes-sur-Helpe et les travaux de prolongement du créneau de Voyenne à 2x2 voies, qui auront lieu en 2022.

Le contournement de Maubeuge, porté par le Département du Nord, a également bien avancé. Suite au choix du tracé, les études se poursuivent en lien étroit avec les services de l'État.

Cet investissement routier attendu depuis près de 50 ans, et enfin effectivement engagé, ne doit cependant pas occulter **la remise en navigation en juillet dernier du canal de la Sambre à l'Oise, la construction de 69,3 km de voies vertes et l'ouverture de nouvelles pistes cyclables** réalisées par les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Outre la construction de nouvelles infrastructures, **le soutien à la mobilité** était une des priorités identifiées par le Pacte I comme clé du désenclavement du territoire. Une expérimentation a ainsi été lancée en 2019 pour permettre aux élèves de l'enseignement secondaire de **passer gratuitement l'examen du code de la route** dans leur établissement. **Plus de 600 élèves ont été accompagnés jusqu'à l'obtention de l'examen théorique.**

2.1.2. Œuvrer pour l'épanouissement des habitants

La mise en place d'une stratégie dédiée aura permis d'intensifier les efforts des partenaires pour lutter contre la pauvreté. **Le repérage et l'insertion des « invisibles » et la lutte contre l'illettrisme** se sont appuyés sur un réseau dynamique d'acteurs aussi bien publics, comme le groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois », qu'associatifs, comme l'association Tac Tic Animation. L'expérimentation par le Conseil départemental du Nord du **service public de l'insertion et de l'emploi, qui s'appuie notamment sur l'insertion par l'activité économique dont le dynamisme est indiscutable dans les deux arrondissements**, est par ailleurs un succès.

Pilier de la cohésion territoriale, la recherche de l'inclusion numérique a été approfondie depuis trois ans, en s'appuyant sur deux dynamiques : l'accélération du déploiement du très haut débit (aujourd'hui près de 100 % du territoire est couvert en 4G / fibre), et la **multiplication des tiers-lieux et dispositifs de médiation numérique.**

Le renforcement des services publics est enfin une ambition qui a trouvé une réponse équilibrée, cherchant l'adaptation du service aux besoins du territoire. Dans le domaine éducatif, **toutes les classes de grande section ont été dédoublées** en REP+ et en REP ; sur tout le territoire, la totalité des classes de CP et de CE1 ont également été dédoublées dès la rentrée 2019. **Dans la Sambre-Avesnois, ce sont ainsi 38 classes qui ont été créées entre 2019 et 2021, alors que dans le même temps les effectifs ont baissé de 1191 élèves.**



En ce qui concerne la création de nouveaux services publics et leur modernisation, les réalisations les plus emblématiques sont la construction d'un **nouveau commissariat à Aulnoye-Aymeries (appui de l'État pour 4,1 M€)**, le renforcement de la brigade de reconquête républicaine de Maubeuge à hauteur de **13 effectifs**, la **construction d'une maison de l'Etat à Avesnes-sur-Helpe (appui de l'Etat pour 5.9 M€)**, et le **déploiement des Espaces France Services** (labellisation de trois bus, création d'un espace dans la sous-préfecture de Vervins).

Enfin, la principale réalisation dans le domaine de la santé a été **la construction d'un nouveau centre hospitalier à Maubeuge, pour un coût total de 117 M€**. Le nouveau centre hospitalier a reçu ses premiers patients en octobre 2021.

2.1.3. Valoriser les richesses de la SAT

La culture a fait l'objet d'une attention particulière, qui s'est concentrée autour du développement de **micro-folies** (4 ont été ouvertes, dont une itinérante en Thiérache), et de la **création d'un pôle des musiques actuelles à Aulnoye-Aymeries**, dont la mise en service est prévue en 2022. Le soutien aux projets de rénovation du patrimoine historique protégé a par ailleurs été accentué depuis 2018, avec la **rénovation des églises fortifiées**, en cours en Thiérache, et des travaux conduits par le département du Nord pour **protéger le forum antique de Bavay**.

La gestion des richesses naturelles de la SAT doit trouver l'équilibre, dans une logique de développement durable, entre la préservation et l'exploitation. Un exemple de cet équilibre est la **valorisation des biomasses d'origine agricole, dont le potentiel énergétique s'inscrit dans une logique de transition écologique**. C'est ce levier qu'a investi l'appel à manifestation d'intérêt « Méthanisation » dans le cadre du Pacte I, qui a permis de faire émerger une dizaine de projets, et d'identifier de nouvelles solutions innovantes comme, en Thiérache, le traitement du bois par pyrolyse.

Pour structurer ces travaux, le Pacte a intégré un des tout premiers **contrats de transition écologique et solidaire (CTES)**, qui a été étendu à la Thiérache en décembre 2019.

2.2. Axes d'amélioration

La **santé** des habitants de la SAT est aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations. S'il en était besoin, la crise sanitaire aura montré les fragilités du territoire en termes d'offre de soin et notamment de manque, en nombre, de professionnels de santé. Le Pacte II permettra ainsi tout à la fois d'accroître le soutien aux infrastructures de santé, **d'améliorer l'attractivité pour les praticiens** par une stratégie tous azimuts, **d'accélérer le déploiement de la télé-médecine** et, enfin, de mettre davantage en réseau les établissements pour développer une stratégie territoriale de santé.

Alors que la SAT est un territoire essentiellement rural, où l'agriculture constitue un élément identitaire fort, pourvoyeur d'emplois, déterminant pour la qualité de vie des habitants, le soutien au secteur agricole sera amplifié. Cela passe par la **valorisation des productions locales et le développement des pratiques agro-écologiques**, ainsi que par **l'évolution de l'offre de formation agricole**, dans un contexte où la population agricole est vieillissante et où la compétitivité des exploitations repose à la fois sur leurs performances économiques et environnementales et leur capacité d'innovation. Le Pacte veut répondre à ce double défi social, grâce au renouvellement générationnel, et économique, à travers l'innovation et l'évolution des pratiques vers l'agro-écologie.

En ce qui concerne la mobilité, **la desserte ferroviaire** du territoire est un point d'attention souvent relevé, compte tenu de son poids symbolique et de son impact sur l'attractivité du territoire.

Enfin, la **dimension transfrontalière** était absente du Pacte I, alors que les interactions avec la Belgique dans le domaine de l'emploi, de la mobilité, du tourisme, de la culture, de la santé, sont quotidiennes pour les populations de l'Avesnois et de la Thiérache.



*

3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.

L'avancée la plus importante du Pacte I est d'avoir ouvert un **espace de travail commun** pour des acteurs politiques et administratifs qui avaient auparavant peu l'occasion de collaborer. Ce constat vaut pour les intercommunalités mais également pour la Région, les départements et l'État, qui grâce au Pacte ont fait converger leurs moyens respectifs au service d'une vision partenariale des politiques publiques. **Grâce à une animation territoriale resserrée**, avec 16 comités techniques à l'échelle de la Thiérache, 8 dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, avec l'animation de groupes de travail thématiques mobilisant de nombreux partenaires en soutien aux initiatives et les démarches de projets, et de l'organisation en 2018 et en 2019 d'assises territoriales mobilisant les citoyens et les acteurs des territoires, une forme de tension a pu être maintenue pour fédérer les énergies.

Le Pacte I a également permis d'accélérer la mise en œuvre d'un projet majeur - la mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Les résultats très concrets obtenus font que ce dossier plus que tout autre incarne le pari réussi de la méthode « Pacte ».

Le Pacte II s'inscrit dans la lignée de cette démarche en cherchant à la fois à la renouveler et à l'intensifier. Pour les trois années à venir, les signataires du Pacte II au-delà de l'accompagnement nécessaire de toutes les initiatives en faveur du développement de ce territoire inter-départemental conviennent de la nécessité de mettre tout particulièrement en visibilité les efforts à déployer en matière de soutien à l'emploi et au développement économique territorial ainsi que d'amélioration des conditions de prise en charge médicale et médico-sociale de la population.

C'est dans la poursuite de la méthode éprouvée durant le Pacte I, qui transcende les clivages politiques et s'affranchit des frontières administratives, que le Pacte II veut s'inscrire, en consolidant les relations entre les partenaires et en incluant de nouveaux signataires. La crédibilité acquise par la première version du pacte, forme de contractualisation atypique en son temps mais dont le succès a consacré le principe, a permis **d'associer de nouveaux partenaires** pour élargir encore le spectre d'action : parmi eux, les entreprises du groupe SNCF, les bailleurs sociaux, les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Fédération des centres sociaux, la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire (CRESS), l'agence nationale pour la cohésion des territoires, Voies navigables de France, l'agence régionale de santé, les agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, l'établissement public foncier des hauts-de-France (EPF), la banque des territoires et la Poste.

*

4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.

L'ambition de poursuivre le Pacte I s'inscrit d'abord dans la dynamique nationale des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui ont, à l'instar du Pacte dans son expression de 2018, vocation à englober les différents contrats territoriaux en vigueur dans un souci de lisibilité. La cinétique des CRTE est bien comprise par les différents partenaires dans la mesure où le Pacte, qui intègre un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) et constitue depuis plus de deux ans une plateforme de travail pour les partenaires, **vaudra CRTE pour le territoire**. Les différents acteurs le considèrent en effet comme un acquis essentiel dont la démarche globalisante est à poursuivre, en **intégrant les trois priorités du plan de relance**.

L'engagement dans le Pacte porte donc prolongement de l'engagement des signataires des contrats territoriaux déjà en vigueur sur la SAT. Ce prolongement vaut pour le CTES, dont le Pacte approfondit



certaines actions et en confirme d'autres, ou encore pour le contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la troisième révolution industrielle (COTTRI). Enfin, le présent Pacte s'articule avec le contrat de plan Etat-Région en cours de préparation, qui acte une mobilisation prioritaire des crédits pour le territoire de la SAT.

Le Pacte SAT ne doit pas cependant être apprécié à l'aune de sa seule catégorie juridique, qui ne suffit pas à exprimer la démarche partenariale que les acteurs entretiennent grâce à ce contrat. **Ils s'engagent ainsi à mettre en place dans le cadre du Pacte une comitologie régulière, qui s'articule autour de comités de pilotage à l'échelle des deux arrondissements tous les semestres, d'un secrétariat commun mis en place au niveau régional, impliquant les représentants de l'Etat en région, le Conseil régional et les deux départements, et de comités techniques mensuels à l'échelle de chaque arrondissement.**



Afin d'assurer le bon suivi des actions du Pacte SAT, il est proposé, pour chaque action du Pacte II, de **piloter des indicateurs**, dont les principaux sont indiqués dans ce document et qui seront par ailleurs précisés dans des fiches action. Dans le prolongement du travail déjà effectué sur le Pacte I, **un suivi financier des engagements sera par ailleurs mis en place**, afin d'évaluer la mesure de l'investissement des partenaires sur le territoire.

De manière transversale, à partir du constat des interdépendances profondes qui existent entre le territoire du Pacte et la Belgique, **les parties s'engagent à développer un « réflexe transfrontalier »** qui cherche, à chaque fois que cela est possible, à intégrer la partie belge dans l'élaboration des projets. Pour faciliter les interactions avec les Belges, elles chercheront à établir un comité ad hoc de coopération transfrontalière en s'inspirant des mécanismes prévus par le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui permettra de disposer d'une formation de discussion par thématique et au niveau approprié sous l'égide des deux sous-préfets d'arrondissement. Au sein du présent document, **les principaux projets faisant l'objet de demandes de collaboration transfrontalière au niveau français sont d'ores et déjà indiqués par la mention : « réflexe transfrontalier ».**

Conclu pour trois ans, le présent accord définit le périmètre d'action, les objectifs communs et les moyens convenus par les parties. Celles-ci s'engagent à **coordonner leurs communications autour des réalisations concrètes** permises par le Pacte.

* *
*



II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Avant-propos : Engagement des départements à poursuivre le renforcement de l'interdépartementalité de leurs politiques

Au-delà de la constitution d'une large plateforme d'acteurs impliqués pour le territoire et conscients de ses enjeux, **le Pacte I aura permis la mise en place d'une approche interdépartementale, que le Pacte II poursuivra grâce à l'engagement conjoint des deux départements.** Reconnaisant que le Pacte agit comme un accélérateur de décloisonnement des politiques publiques, et à partir du bilan de réussite qu'ils établissent de sa première version, les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord s'engagent en effet à approfondir la coopération des territoires par la coordination de leurs actions.

Par nature, certaines politiques sont interdépartementales, compte tenu de l'échelle de leur mise en œuvre. Sans prétendre à l'exhaustivité, les conseils départementaux reconnaissent notamment l'utilité de leur coopération dans la lutte contre l'illettrisme et pour l'inclusion économique, l'emploi (retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, insertion par l'activité économique) et plus globalement la lutte contre la pauvreté, l'aménagement touristique du territoire (véloroutes, valorisation du patrimoine, action culturelle), la constitution de « territoires de santé » et, enfin, les politiques sociales et médico-sociales (dont notamment le retour volontaire des personnes hébergées en Belgique).

A titre d'exemple, si la lutte contre la pauvreté est une politique fédérant les énergies et produisant des effets sur les deux versants du Pacte, la coordination des actions permettra de lui donner une cohérence globale. Ainsi, dans le cadre des avenants 2021 sur la contractualisation pauvreté avec les départements, **les deux conseils départementaux concentreront une partie de leurs efforts d'insertion sur la SAT, avec le soutien de l'État et selon une approche commune.** Les actions relatives au renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi et au développement de la garantie d'activité départementale feront notamment l'objet d'**objectifs territorialisés et partagés**, afin d'accélérer les parcours d'insertion sur ce territoire particulièrement fragile. Une partie des moyens prévus pour le **soutien au développement de la mobilité solidaire** sera également consacrée spécifiquement à ce territoire.

Les deux départements s'engagent ainsi à renforcer leur coordination dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques identifiées comme interdépartementales, grâce au **partage d'une méthodologie commune sur ce territoire.** Concrètement, les conseils départementaux systématiseront le **partage de leurs études et de leurs diagnostics** dont ils élargiront les constats, lorsque cela est possible, aux deux arrondissements. D'autre part, ils s'engagent à travailler ensemble pour des **réponses conjointes aux appels à projets relevant de leurs compétences**, plus particulièrement ceux qui concernent les politiques interdépartementales précitées, notamment pour ceux susceptibles de concerner les deux arrondissements.

De manière plus générale, le Pacte est un aiguillon pour que les deux départements travaillent ensemble de manière accrue, en partant de la dynamique engagée dans ces deux arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins. Cette interdépartementalité sera assurée en proximité avec la Région et grâce à la gouvernance rapprochée mise en place dans le cadre du Pacte.



1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire

1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité

Dans un territoire vaste (3065 km²), où la population est peu mobile, **l'amélioration des infrastructures et des moyens de transport est un préalable indispensable au développement**. Grâce au Pacte I, le maillage du territoire est en cours de renforcement. Gage de crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics vis-à-vis des populations, ce renforcement doit s'inscrire dans une pensée globale du territoire, qui s'interroge sur l'intermodalité et intègre l'impératif de transition écologique au cœur du plan de relance.

1.1.1. Améliorer les liaisons ferroviaires

Conscient de l'enjeu des solutions de mobilité pour les habitants, la SNCF et les pouvoirs publics s'engagent, dans un esprit d'amélioration de la qualité du service.

À la suite de la réforme de l'offre intervenue en 2020, le nombre de trains desservant le territoire a été revu, afin d'assurer que les moyens engagés permettent une prestation de la meilleure qualité possible. Dans cet esprit, **SNCF TER Hauts-de-France s'engage à assurer une ponctualité maximale des trains et à mettre en place, à une échéance semestrielle, un comité avec les élus du territoire et les associations d'usagers pour rendre compte de la régularité des lignes.** Par ailleurs, elle veillera à une **meilleure communication en direction des usagers sur les horaires et les trajets possibles, correspondances incluses.**

Le départ d'industriels des sites embranchés sur le réseau ferré (sites industriels reliés au réseau ferroviaire par une déviation de rails) met en danger leur opérabilité. **SNCF Réseau s'engage ainsi, dans le cadre du Pacte, à faire son possible pour conserver les premières parties d'embranchements ferroviaires sur le territoire de la SAT.** Cet engagement est soumis à l'existence de perspectives de reprise d'activité et de prise en charge financière par les tiers, compatibles avec les objectifs du contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau.

Plus globalement, l'investissement dans le réseau incarne l'engagement de la SNCF sur ce territoire, et l'intérêt qu'elle a à s'y développer. **SNCF Réseau s'engagera ainsi dans la réalisation de travaux sur le réseau à hauteur de 10.6 M€ en 2021, puis de 15.9 M€ entre 2022 et 2024.**

Enfin, dans un esprit de revitalisation du territoire, **la Région soutiendra les projets de gare de SNCF Gares et Connexions notamment dans les gares de Maubeuge ou d'Aulnoye-Aymeries.** Dans les trois ans à venir, ces dernières bénéficieront ainsi d'études pour un programme d'accessibilité du bâtiment voyageur ou des quais pour 2,7 M€. Les études de mise en accessibilité des quais sont notamment cofinancées par la Région (50 %), SNCF Gares et Connexions (25 %) et l'État (25 %). Le Département du Nord soutiendra dans le cadre de sa compétence « Handicap et Autonomie » l'ensemble des projets d'accessibilité des gares et des quais retenus au titre du Pacte SAT 2.

Du côté des pouvoirs publics, **l'État et le Conseil régional s'engagent, aux côtés de SNCF Réseau, à pérenniser les lignes ferroviaires Paris-Laon et Laon-Hirson** selon les modalités de financement prévues dans le cadre du protocole d'accord État-Région sur l'avenir des lignes de dessertes fines du territoire. Le Conseil régional et SNCF Réseau s'engagent également à travailler à **l'amélioration des liaisons et de l'offre ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois, Hirson et Charleville-Mézières, ainsi que sur les lignes conduisant vers la Belgique, Maubeuge-Charleroi, Aulnoye-Aymeries-Mons.** Enfin, la Région continuera de travailler au renouvellement du matériel roulant, notamment entre Maubeuge et Paris.

Pour terminer, les partenaires, devant la perspective d'**ouverture de nouvelles lignes de nuit, à l'échelle nationale ou européenne,** seront attentifs aux opportunités de leur connexion au territoire.

[Réflexe transfrontalier : les parties s'assureront du bon fonctionnement et la bonne communication autour des lignes franco-belges (interopérabilité des plateformes de réservation, tarifications), en mettant en place, si besoin, un comité de pilotage intégrant élus, SNCF et SNCB.]



1.1.2. Développer les mobilités douces et les mobilités innovantes

Si l'échelle du territoire et la longueur conséquente du trajet moyen donnent la priorité aux modes de transport thermiques, **le recours aux mobilités douces dans le cadre des flux pendulaires doit être renforcé**. Cet axe était une priorité du Pacte I, dont une des réussites est notamment la construction de nouvelles pistes cyclables grâce à l'impulsion des conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Aujourd'hui, les politiques de droit commun permettent déjà un soutien aux mobilités douces. Par exemple, le fonds des mobilités actives, qui s'appuie sur des appels à projets nationaux instruits par les services déconcentrés de l'État, subventionne des projets d'aménagement cyclables.

Pour renforcer leur action, les partenaires s'engagent en premier lieu à poursuivre et à conforter le développement du **covoiturage**, qu'ils reconnaissent comme particulièrement pertinent sur ce territoire. Pour cela, **un schéma commun de covoiturage à l'échelle du Pacte** sera écrit qui devra, dans l'Aisne comme dans le Nord, s'intégrer dans les schémas départementaux. Par ailleurs, la Région poursuivra son travail engagé dans le cadre fixé par la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui se traduira à terme par des contrats opérationnels de mobilité. Elle continuera son accompagnement des plateformes inclusives de mobilité, et poursuivra son appui financier à l'expérimentation locale menée en lien avec le Parc naturel régional de l'Avesnois sur les nouvelles formes de mobilité et d'écoconduite, en particulier sur les aires de covoiturage.

La Caf du Nord s'inscrit aussi pleinement dans cette logique de facilitation de la mobilité par de nombreuses actions, en particulier vers les territoires ruraux afin d'augmenter la part des financements locaux en matière d'investissement pour l'acquisition de véhicules.

D'autre part, les partenaires s'engagent à **favoriser le déploiement des bornes de recharge pour voitures électriques, hybrides et vélos à assistance électrique**. Les services de l'État se saisiront en particulier des crédits du plan de relance permettant d'équiper en bornes les aires de service des réseaux routiers. Pour soutenir l'action des collectivités territoriales, la Banque des Territoires proposera son offre de prêts et contribuera ainsi au financement de ces investissements.

De manière générale, les partenaires reconnaissent que **l'innovation dans le domaine des mobilités doit être renforcée**. C'est dans cet esprit que le département du Nord conduit depuis 2019 l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural », qui veut encourager les expérimentations dans la mobilité du quotidien. 11 projets ont été soutenus en 2020 dans la Sambre-Avesnois, pour plus de 280 000€. L'appel à projet sera maintenu en 2021.

Enfin, la construction de nouvelles pistes cyclables permettra de continuer à connecter les différents réseaux existants pour assurer un maillage complet du territoire qui s'organise à travers des schémas cyclables menés par les EPCI en déclinaison des schémas régionaux et départementaux. Les partenaires s'engagent ainsi à **poursuivre l'aménagement de véloroutes** en lien avec le réseau Points Nœuds qui, présent dans le Nord, est à développer en Thiérache. Par ailleurs, ils chercheront à finaliser et à promouvoir le réseau des véloroutes voies vertes d'intérêt régional, comme l'Eurovéloroute 3 et l'itinéraire Stevenson, dans une vision régionale intégrant la Belgique.

Au global, le développement des pistes cyclables s'appuiera ainsi sur une impulsion commune des autorités organisatrices de mobilité, de la Région, des conseils départementaux et de l'État, accompagnés par les intercommunalités. **Cette impulsion pourra faire écho à la stratégie touristique fluvestre en s'appuyant, pour le développement d'itinéraires cyclables, sur les potentialités offertes par les chemins de service longeant la Sambre**. En ce domaine, le Département de l'Aisne, qui est signataire du plan fluvestre lié au canal de la Sambre, s'engage, au regard de ses possibilités juridiques et financières, à accompagner les actions de développement de pistes cyclables en bord de cours d'eau. Enfin, les partenaires favoriseront l'émergence d'offres de location de vélo.



Part des déplacements en mobilité douce (source : Insee)

1.1.3. Redonner une place au fluvial dans le schéma de déplacements



L'acte I du Pacte avait permis la remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise, qui est effective depuis juillet 2021. Ce canal relie le bassin de l'Oise et le bassin belge, selon un itinéraire à la fois court en distance et particulièrement adapté à la plaisance. La réouverture du canal permettra ainsi au territoire d'attirer de nouveaux flux, économiques (transits d'entreprises industrielles), mais aussi touristiques. Cette revitalisation pourra bénéficier, à moyen terme, de la **dynamique fluviale que générera l'ouverture du canal Seine-Nord-Europe, par exemple dans le cadre de boucles touristiques.**

L'enjeu pour le territoire est ainsi à présent de tirer tout le profit de cette infrastructure. **Les partenaires s'engagent ainsi à écrire un schéma fluvial** : commun aux deux arrondissements, il intégrera la partie belge, s'appuiera sur les stratégies existantes comme le plan d'action départemental de développement du tourisme fluvial et fluvestre de l'Aisne, et examinera les conditions de soutenabilité économique d'un retour du fret fluvial sur la Sambre. Il abordera notamment la question de l'hydrocotyle fausse renoncule, espèce exotique envahissante, et d'autres espèces qui viendraient le cas échéant coloniser l'axe, qui devront faire l'objet d'un plan de gestion à long terme dans le prolongement d'actions ponctuelles d'arrachage³. Les écluses du canal de la Sambre à l'Oise feront par ailleurs l'objet, d'ici à fin 2023, d'un **programme d'automatisation totale portée par VNF**. Ce programme permettra de sécuriser et moderniser l'exploitation des écluses, d'en réduire le coût à charge des collectivités et de VNF, et d'ouvrir la possibilité d'un ajustement réactif de l'offre de service en vue de la réalisation du potentiel touristique de l'axe.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront la Belgique dans l'écriture d'un schéma fluvial commun, afin de penser le réseau à l'échelle régionale.]



Nombre de bateaux circulant sur le canal et évolution du trafic sur le réseau territorial fluvial (source : VNF)

1.1.4. Consolider l'infrastructure routière

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN2, acte fondateur du Pacte I, se poursuit afin d'en faire la colonne vertébrale du territoire. Conformément à la décision prise par la Commission nationale du débat public en juin 2021, le projet fera début 2022 l'objet d'une concertation publique avec deux garants nommés par la CNDP. Après les travaux préparatoires, le chantier de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe sera engagé en 2022 dès obtention de l'autorisation environnementale. Et les études des deux déviations prioritaires entre Avesnes-sur-Helpe et Laon ainsi que du créneau de dépassement retenus par les partenaires se poursuivent, en vue du **lancement des premiers travaux en 2022.**

L'État et la Région et les conseils départementaux s'engagent à poursuivre cette opération, selon la programmation établie dans le Pacte I dont les engagements financiers sont confirmés. Ils réaffirment par ailleurs le principe de compensation foncière et de renaturation en lien avec les travaux. Les phases 2 et 3 du contournement de Maubeuge porté par le Département du Nord nécessiteront un tour de table des différents financeurs.

³ Actuellement cofinancées par VNF et l'Agence de l'eau, et portées par la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre



1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire

Par son ambition de la « libérer », le Pacte I a permis de donner une nouvelle impulsion à l'économie du territoire. Si les données de l'emploi se sont améliorées, **cette embellie s'est cependant concentrée sur l'existant, et le territoire pâtit du manque d'investissements structurants permettant d'accélérer les transitions, qu'elles soient énergétiques ou numériques.** En capitalisant sur la densification des réseaux de transport, qui constituent un élément incontournable de l'attractivité d'un territoire, le Pacte II veut agir sur les autres leviers de la compétitivité, qu'ils portent sur la simplification administrative, le soutien public à l'investissement, le dynamisme de l'économie de proximité.

1.2.1. Faciliter le développement des entreprises

Le constat d'un territoire particulièrement fragile, du fait de la **concentration de l'activité sur un nombre limité d'employeurs** (Maubeuge Construction Automobile, Valéo, Mondelez...), dont les difficultés potentielles mettent en danger tout un bassin de vie, nourrit la volonté de **diversifier les activités par une montée en puissance de l'investissement sur le territoire** et une amélioration des conditions d'exercice des entreprises.

Cette politique de développement a pu monter en puissance grâce au Pacte I. **L'Agence nationale de la cohésion des territoires, sur une initiative en janvier 2021 de la ministre déléguée à l'industrie, a ainsi mis en place un accompagnement dédié des intercommunalités et des entreprises pour recenser et financer grâce à France Relance les investissements sur le territoire.** Mené par un cabinet de conseil privé entre mars et juin 2021, cet accompagnement a permis d'accompagner 76 entreprises, de détecter 120 projets d'investissement industriel pour un volume de 190 M€ de dépenses.

Renforcer cette politique de développement implique aujourd'hui d'investir trois axes : la mise en réseau des acteurs économiques à l'échelle du Pacte, l'aménagement de la fiscalité sur le territoire, le regard préférentiel porté sur la SAT par les services de l'État et de la Région dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'activité économique.

Le premier axe consiste à mieux mettre en réseau, à l'échelle des deux arrondissements, les acteurs intervenant auprès des entreprises, dans une articulation étroite avec le dispositif Territoires d'Industrie pour lequel deux postes de chef de projet ont été financés en Thiérache et en Sambre-Avesnois en 2020. Cette mise en réseau pourrait passer par la constitution et l'animation, à l'initiative de la Région et d'Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) et dans le cadre de leurs compétences respectives, **d'une « task force » des différents opérateurs et réseaux**⁴. Elle s'appuierait sur les outils existants de la Région et d'HDFID pour à la fois recenser les besoins des entreprises et les actions conduites auprès d'elles. **L'objectif recherché est une forme de « guichet unique » visant à répondre rapidement à tous types de demandes, de la part de n'importe quelle entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, et à faciliter l'identification des bons interlocuteurs.**

Le deuxième axe touche à la **fiscalité du territoire**. Afin d'encourager l'installation de nouvelles entreprises, en lien avec le développement de la RN2, le zonage des aides à finalité régionale est maintenu et étendu sur le périmètre du pacte pour la période 2022-2027.

Enfin, **le troisième axe** est le **regard préférentiel que les services de la Région et de l'État déconcentré s'engagent à porter sur les demandes d'aide à l'investissement et à la relocalisation émanant de la SAT**. Cette attention vaut d'abord pour les dispositifs armés dans le cadre de France Relance ; elle vaut aussi pour des politiques de droit commun, dans un esprit de coalition entre les acteurs. Ainsi, la Banque



des Territoires interviendra sur le territoire en tant qu'investisseur immobilier pour faciliter les projets d'implantations d'entreprises ; la Région mobilisera l'écosystème régional au service du développement des PME, des industries et des services de la SAT. Outre une détection plus systématique de leurs besoins d'accompagnement, elle utilisera les outils régionaux existants (pôles d'excellence, de compétitivité, outils d'aide à l'exportation) pour conforter les projets de développement des entreprises locales et leurs capacités d'excellence et d'innovation. **Cet accompagnement sera réalisé en priorité au bénéfice des filières industrielles, agroalimentaires, bois, services à la personne, déjà largement implantées en SAT.**

1.2.2. Soutenir l'économie locale en accélérant notamment la transition numérique des entreprises

Les différentes mesures administratives liées à la crise sanitaire, ainsi que la moindre propension des ménages à consommer, ont affaibli un écosystème déjà fragile. La Covid-19 aura en particulier montré le **besoin de numérisation des entreprises**, notamment des petites structures, et l'importance de cette numérisation pour assurer le dynamisme de l'économie de proximité. **Ce constat ne vaut pas seulement pour les grandes villes : il vaut aussi pour des territoires ruraux comme la SAT**, qui doivent prendre toute leur part dans la transition numérique.

Dans l'esprit du plan de relance qui mobilise, notamment, des chèques de 500 € pour la digitalisation des entreprises ayant subi une fermeture administrative, **le soutien à la numérisation des TPE et PME sera ainsi renforcé dans le cadre du Pacte**, et ce dans deux objectifs complémentaires : accroître leur compétitivité, et mettre en valeur le commerce local.

En ce qui concerne le premier objectif, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre de France Relance, un appel à projets pour renforcer l'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans leur passage au numérique. À partir du printemps 2021, ce sont ainsi près de 80 000 TPE, PME ou artisans en France qui sont accompagnés dans leur transformation numérique par des consortiums financés par l'État. En complément, **la Région soutiendra les collectivités pour réaliser des enquêtes auprès des entreprises afin de cibler leurs besoins en talents numériques**. Elle accentuera par ailleurs son appui aux démarches de numérisation des TPE.

En ce qui concerne le deuxième objectif de mise en valeur des produits locaux, **les applications comme « Je Shop'in Thiérache », actuellement active sur la partie axonaise du Pacte, seront développées à l'échelle des deux arrondissements**. Portée par le Pays de Thiérache, cette application est une carte de fidélité pour l'achat de produits du territoire qui permet de récompenser l'approvisionnement régulier en produits locaux. Elle est la preuve de la possibilité, ou de l'impératif, de capitaliser sur le numérique pour mettre en valeur le commerce local et les produits issus du territoire.

Plus généralement, le soutien à l'économie locale passe par des dispositifs d'aides directes aux entreprises, à l'instar de ceux mis en place par les intercommunalités de Thiérache pour la création, la reprise et le développement des entreprises impliquées dans le commerce de proximité. **La Région poursuivra son intervention en matière de développement économique de proximité, en partenariat avec les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat**, dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique des centralités urbaines du territoire. Outre sa politique générale d'aménagement, le véhicule de ce renforcement sera son dispositif de soutien aux commerces et l'artisanat, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, qui bénéficie à 15 communes (cf page 21) .



1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire

Dans le territoire à la composante rurale affirmée qu'est la SAT, **l'agriculture est un support incontournable de son développement**. Ce constat est d'autant plus vrai que, contrairement à d'autres territoires, la SAT est un exemple de territoire où l'agriculture est un secteur d'innovation, car **elle s'est engagée plus tôt vers l'agriculture biologique, notamment en élevage**.

Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à poursuivre l'accompagnement de cette dynamique en **faisant de la SAT un territoire pilote en agroécologie**. C'est cet objectif qui guide, dans l'Aisne, les projets du contrat de relance et de transition écologique agricole en cours d'élaboration, dont les orientations donneront sens aux projets visés par le présent Pacte.

1.3.1. Favoriser la transition de l'agriculture vers une agriculture agro-écologique et de qualité par une politique locale de l'alimentation ambitieuse

À la faveur du PACTE I, **les deux arrondissements ont engagé chacun un travail d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) accompagné par l'État**, dont la qualité a été récemment reconnue par une labellisation des programmes d'actions formalisés. Ce résultat prometteur permet d'envisager une accélération, avec l'engagement rapide de certaines actions dont la mise en œuvre demande le financement d'investissements que le plan de relance permet d'assurer. Il s'agit notamment d'équipements (outils d'abattage appropriés, ateliers de découpe, légumerie, ateliers de transformation fromagère, drive « fermiers ») qui faciliteront le développement de filières alimentaires de proximité.

Ce développement donnera des perspectives plus concrètes pour la **valorisation des produits locaux, et notamment ceux qui peuvent s'inscrire dans des démarches de qualité**, soutenues par la marque « Parc » et des signes officiels de qualité. En ce domaine, **un soutien au Maroilles**, dont la commercialisation a été particulièrement éprouvée par la fermeture des restaurants, sera étudié en sortie de la crise sanitaire. **L'investissement dans le cidre**, pour lequel une étude de faisabilité en vue de la reconnaissance en AOP a été engagée en Thiérache, continuera par ailleurs à faire l'objet de réflexions.

Pour structurer ces démarches, **la mise en commun progressive des PAT, au moyen d'une concertation permanente entre les structures qui les animent, est indispensable à la cohérence sur l'ensemble du territoire SAT des actions entreprises**. Elle devra intégrer et structurer les démarches déjà initiées, comme les réseaux de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL) ou les études sur l'alimentation durable alimentaire dans le cadre du changement climatique menées, par l'ADEME.

1.3.2. Poursuivre les efforts pour maintenir et développer les composantes d'une agriculture agro-écologique et de qualité

La réussite de la politique locale de l'alimentation repose sur le développement des ressources dont dispose le territoire pour justifier la qualité des produits. À cet égard, **le maintien des prairies naturelles, qui sont déterminantes pour l'obtention de certains signes (spécialité traditionnelle garantie Lait de foin par exemple), est une priorité qui impose de développer des modes d'exploitation qui en expriment le potentiel**. La structuration en Thiérache d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) autour des productions animales à base d'herbe est en ce sens à encourager, car elle permet de coaliser les énergies des agriculteurs au service de la valorisation des prairies.

D'autre part, **la SAT se distingue par le nombre de conversions à l'agriculture biologique enregistré ces dernières années**, plus particulièrement sur l'Avesnois grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière par le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie. La poursuite des efforts, à l'échelle de l'ensemble du territoire, doit conduire à atteindre **l'objectif d'une augmentation de 20 % de la SAU en bio d'ici 2023**. Pour soutenir cet objectif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagnera les conversions bio au regard des dossiers déposés. Par ailleurs, et au-delà du label biologique, l'amplification de l'ingénierie régionale d'accompagnement des agriculteurs (agroforesterie, plantation de haies), permettra de favoriser le mouvement vers l'agroécologie.



1.3.3. Poursuivre les efforts d'accompagnement par la formation de la transition agro-écologique

Si l'innovation est un levier pour l'avenir de l'agriculture en SAT, **la formation agricole doit connaître une évolution et une montée en puissance sur le territoire**, en vue de répondre au défi de la transition démographique au sein d'une population agricole de plus en plus âgée et l'évolution des besoins en formation du territoire.

À Sains du Nord, un site de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Nord – Biotech (dont le siège est à Douai) accueille une centaine d'élèves chaque année sur l'ensemble des filières de formation présentes. Le contexte de crise sanitaire ne lui a pas permis d'atteindre comme prévu tous les objectifs fixés en matière de développement de l'offre de formation : seul le certificat de spécialisation « conduite de productions en agriculture biologique » a été créé. Toutefois, la situation devrait se normaliser, avec la nomination d'un nouveau directeur. Aussi, **la réflexion engagée sur l'établissement en vue d'ouvrir une formation nouvelle de niveau III (BTSA) à la rentrée 2023 peut-elle être à nouveau envisagée.**

À l'échelle de la SAT, l'offre de formation doit s'inscrire en cohérence avec les besoins territoriaux et les voies d'accès doivent maximiser l'insertion des apprenants sur le marché de l'emploi. En ce sens, la formation par apprentissage est une voie d'intérêt (rémunération de l'apprenant, professionnalisation, flexibilité d'ouverture aux besoins des catalogues de formations, cycle court) qui ne peut être envisagée qu'avec un pool de partenaires (entreprises, collectivités, associations) motivés et engagés.

La réflexion toujours en cours sur la création d'une capacité d'accueil en internat sur Sains du Nord (les élèves étant aujourd'hui accueillis à la cité scolaire de Fourmies) doit au moins donner lieu à une étude de faisabilité formelle.

Le renouvellement du Pacte Sambre Avesnois Thiérache permettra de poursuivre les efforts d'évolution de l'offre de formation du territoire en matière de transition agro-écologique.

Par ailleurs, les EPLEFPA de Thiérache (Vervins) et du Nord (sites de Sains du Nord, mais aussi de Le Quesnoy) continueront d'unir leurs efforts pour accompagner les projets du territoire notamment en matière de revalorisation du métier d'éleveur et de développement des circuits de proximité (magasin de vente au lycée agricole de Vervins, vente de caissettes de viande à Sains du Nord, fabrication et vente de fromages fermiers à Le Quesnoy).



Part de la production certifiée « bio » dans la production totale territoriale (source : DRAAF)



2. Transition écologique et aménagement durable

2.1. Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique

La dynamique de traitement des friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain ou de projets de dépollution de sites industriels, enclenchée par le plan de relance, a trouvé un écho particulier sur ce territoire où les friches sont un douloureux rappel du passé industriel.

Le renouvellement des friches est d'abord le **véhicule indispensable du renouvellement urbain**, dans la double perspective de la préservation des espaces naturels et de l'amélioration de la qualité de vie. Il se situe ainsi dans l'objectif de l'aménagement durable dont la Région est le pilote, ainsi que dans celui de « zéro artificialisation nette » défendu par le Gouvernement.

Cependant la requalification des friches porte également un **objectif de développement économique de moyen terme, qui dépasse l'horizon du plan de relance**. Dans le sillage de la mise à 2x2 voies de la RN2, qui permettra au territoire de se connecter au réseau routier national, et d'après le constat d'une insuffisance de foncier disponible pour l'accueil d'activités économiques, la reconquête des friches libérera des terrains où pourront se matérialiser de nouveaux investissements.

Outre les dispositifs du plan de relance qui, pour ceux qui sont à la main des services déconcentrés de l'État, porteront une attention particulière à la SAT, des actions de valorisation des friches sont déjà en place, à l'instar de la requalification volontariste par la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre de certaines de ses friches. Le nombre de friches sur le territoire requiert cependant une action forte dans les trois prochaines années, qui s'appuie sur deux volets. **D'un côté, des moyens financiers supplémentaires sont indispensables pour solder les déficits des opérations de renouvellement des friches**. Ce besoin s'explique par le caractère « détendu » du marché immobilier (c'est-à-dire le faible potentiel de valorisation du foncier) et par les coûts importants de transformation de terrains souvent pollués. **De l'autre, l'accompagnement des collectivités dans l'établissement de « projets de friche », indispensables préalables à la transformation de ces sites, est bien souvent lacunaire**, alors que les ressources des intercommunalités en ingénierie sont limitées. Ce constat est particulièrement vrai en Thiérache où l'Établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France n'est, à ce jour, pas compétent pour intervenir. Pour pallier cette carence, le département de l'Aisne s'attachera à mobiliser les collectivités axonaises pour une extension de l'EPF de Hauts-de-France sur le périmètre de l'Aisne.

La SAT a été accompagnée de février à juillet 2021, grâce à une initiative de la ministre déléguée à l'industrie, par un cabinet de conseil privé dans les projets de requalification des friches jugées prioritaires par les intercommunalités et les communes, qui correspondent pour l'essentiel à d'anciens sites industriels, mais également à de plus récentes friches urbaines. Le cabinet a déployé une démarche « sur-mesure » pour chacune des collectivités en fonction de la maturité de son projet. L'accompagnement s'est ainsi traduit par l'élaboration de feuilles de route de montage de projets, et par le fléchage de sources de financements. Une mobilisation durable et une coordination fluide de l'ingénierie restent cependant nécessaires. Elles s'appuieront sur l'agence « I-Nord » gérée par le département du Nord, sur l'EPF des Hauts-de-France, sur des moyens régionaux, sur des agences d'urbanisme. **Une réflexion sera également engagée sur la Thiérache afin d'identifier les moyens de compenser l'absence d'outil local ou régional d'intervention et d'action foncière.**

Concernant l'accompagnement financier des collectivités, il requiert l'engagement de l'État et de la Région. Dans la mesure où elles contribuent à un objectif d'aménagement durable, dans une logique de recyclage urbain, qui sert les dynamiques de revitalisation des centralités, la Région pourra apporter un appui aux différentes opérations, déterminé au cas par cas. Selon une logique plus ouverte, y compris donc à des fins de développement économique, la création d'un fonds friches de droit commun indépendant du cadre de France Relance, placé auprès des services déconcentrés de l'État, permettra de cofinancer, sur un horizon de 3 ans, les projets de réhabilitation de friches. Dans le Nord, l'EPF finance également sur ses fonds propres 80% des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrée (50% en l'absence de projet).



Pour terminer, la transformation de la future friche de l'hôpital de Maubeuge fera l'objet d'un accompagnement resserré. L'étude de programmation urbaine permettra d'identifier des projets de reconversion pour les bâtiments libérés par le déménagement (partiel) de l'hôpital. L'Établissement public foncier des Hauts-de-France devrait assurer le portage du foncier selon un conventionnement en cours de négociation. En fonction du projet définitivement choisi, et dans la mesure où celui-ci a été soumis à leur arbitrage avant l'engagement de ressources financières, l'État et les collectivités territoriales pourront apporter leur soutien financier pour solder l'éventuel déficit d'opération. **Afin d'assurer l'information partagée des partenaires, un comité de pilotage associera la sous-préfecture, le Centre hospitalier de la Sambre-Avesnois, la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier des Hauts-de-France.** Il se réunira autant que de besoin à la demande de ses membres.



2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire

Les communes et leurs intercommunalités sont les plus proches des besoins des territoires et les mieux à même d'identifier leurs projets dynamisants. Or, la petite taille des communes et intercommunalités de ce territoire rural freine leurs capacités d'investissement. C'est pourquoi le soutien à ce territoire de l'État, de la Région et des départements est déterminant.

Dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain qui permettent de soutenir, y compris financièrement, l'investissement dans des projets de restructuration des centres-villes, l'État apporte une aide individualisée aux communes du territoire. Pour ce qui concerne Action Cœur de Ville, la ville de Maubeuge, seule lauréate du dispositif à l'échelle du Pacte, a ainsi bénéficié d'un soutien de plus de 17 M€ qui la place en deuxième disposition au niveau régional. Pour ce qui concerne le programme Petites villes de demain qui a débuté au printemps, la SAT dans son entier a été retenue comme un territoire prioritaire du programme (14 communes déjà lauréates, 7 dans chaque arrondissement). Par le présent Pacte, l'État acte la préférence attribuée à la SAT pour le déploiement de Petites Villes de Demain. La Banque des Territoires accompagnera financièrement les communes lauréates dans la conception et dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial.

Le département de l'Aisne accompagnera également les collectivités en matière d'ingénierie, soit au travers de son agence départementale d'ingénierie, soit par intermédiation pour le compte de la Banque des territoires.

Outre ce soutien de l'État, le Pacte I avait vu un engagement fort de la Région, au titre du dispositif Redynamisation Centres-villes Centres-bourgs qui bénéficie à 15 communes sur le territoire. Par ailleurs, la Région a mobilisé une ingénierie pour les communes lauréates de Petites Villes de Demain, et elle est partenaire du programme Action Cœur de Ville. Plus généralement, ses politiques d'aménagement permettent d'accompagner la réalisation de projets d'équipements, le renforcement de l'offre de services ainsi que des opérations d'aménagement qualitatif des espaces publics.

Afin de favoriser la synergie de leurs actions, et sous réserve d'un vote définitif par le Conseil régional, le contrat de plan Etat-Région prévoit que 39,8 M€ soient affectés par l'État et la Région en soutien à l'investissement sur 7 ans spécialement sur le territoire, 20 M€ étant fléchés par la Région et 19,8 M€ par l'État. Par ailleurs, le Département de l'Aisne accompagne, au total, à hauteur de 4 M€ annuels les collectivités sur le territoire. Quant au Département du Nord, au travers des deux dispositifs « Aide aux villages et bourgs (ADVB) » et « Projets territoriaux structurants », il a soutenu les collectivités de l'Avesnois à hauteur de plus de 10 M€ en 2020 et continuera à être très volontariste dans l'accompagnement des projets des territoires.

L'EPF Hauts-de-France accompagne également l'ensemble de ces démarches au titre de son intervention en faveur de la redynamisation des centralités. Ce sont ainsi plus de 10M€ qui sont engagés sur les communes de Maubeuge et d'Aulnoye-Aymeries.

En plus de ces montants, est proposée la création, via des crédits du FNADT placés auprès du préfet de région et affectés spécialement à la SAT, d'un fonds stratégique affecté spécialement au territoire, sur 3 ans.



2.3. Conduire la transition énergétique

Les signataires du Pacte ont déjà relevé depuis plusieurs années la nécessité d'opérer une transition énergétique grâce à leur engagement dans un CTES. Aujourd'hui cependant, l'objectif de zéro émissions nettes (ZEN) en 2050 implique de faire entrer le territoire dans une phase d'intensification des politiques d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Sur le plan de l'efficacité énergétique, **la multiplication des réseaux de chaleur, à l'instar de celui de Maubeuge, fera l'objet d'une préoccupation constante des communes et intercommunalités.** En lien avec cet effort, des labellisations d'écoquartiers seront recherchées et la valorisation du bocage par la production de plaquettes bois, privilégiée. .

L'exigence d'efficacité énergétique sera, par souci d'exemplarité, portée d'abord sur l'éclairage public, pour lequel le passage à la LED sera étudié à l'échelle des arrondissements. Ce passage sera soutenu par la Banque des Territoires, qui proposera des avances remboursables aux collectivités locales qui souhaitent passer à la LED pour leur éclairage public. Il permettra de réaliser des gains financiers mais aussi d'améliorer la biodiversité urbaine par la création de « trames noires » pour les espèces animales vivant la nuit.

L'efficacité énergétique fera l'objet de développement dans les bâtiments publics. **Le Département du Nord met en œuvre dans ce cadre un programme de rénovation énergétique sur quatre collèges de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (Joliot Curie, Léo Lagrange à Fourmies, Jean Rostand à Sains du Nord, et du Solrézis à Solre-le-Château) pour un montant prévisionnel de 18,3 M €.** L'objectif affiché est une réduction de 40 % d'énergie finale pour ces quatre établissements, à la fois grâce aux travaux de rénovation thermique et grâce à l'évolution des systèmes de gestion énergétique.

Sur le plan des énergies renouvelables (EnR), un premier axe d'action concerne le développement de chaudières bois-énergie, qui sera accéléré en lien avec la valorisation du bocage. Un deuxième axe concerne le **photovoltaïque**, dont le nombre d'unités sera augmenté, en capitalisant notamment sur les terrains de friche industrielle.

En ce qui concerne les bâtiments publics, **la Région contribuera au développement des centrales solaires sur les lycées,** dans le cadre de son plan de solarisation des lycées. Concernant les collèges, **le Département de l'Aisne mènera une action particulière de développement des énergies renouvelables dans ceux de la Thiérache,** avec le déploiement, notamment, de panneaux photovoltaïques, déjà largement engagé.

De manière transversale, la Banque des Territoires participera au financement des projets contribuant au développement des EnR.

[Réflexe transfrontalier : dans un comité dédié, les parties examineront les possibilités d'interaction des réseaux énergétiques belges et français, au sein, par exemple, de boucles de chaleur transfrontalières ou par mutualisation de capacités de production d'EnR.]



2.4. Protéger l'environnement

2.4.1. Réduire les déchets et encourager une approche globale des matières premières

Une stratégie globale de gestion des déchets sera mise en place par les intercommunalités. Elle s'appuiera sur la mise aux normes et la création de déchetteries, l'extension des consignes de tri à l'horizon 2023, la création de nouvelles formes de collecte en apport volontaire (du verre notamment). **Les intercommunalités ont également émis le souhait, chacune à leur échelle, de s'engager dans la création d'une brigade environnementale pour lutter contre les incivilités en matière de déchets et faire respecter la protection de l'environnement (arrachage des haies sauvages, retournement des terres sans autorisation...).**

D'autre part, **une gestion des matières premières est indispensable à l'échelle du Pacte afin d'entraîner le territoire dans une dynamique d'économie circulaire.** Pour mieux en cerner les enjeux, l'ADEME mettra en œuvre une étude afin de visualiser les besoins de matières premières par catégorie, d'évaluer la dépendance du territoire pour chacune, et de construire une stratégie par filière économique. Elle éclairera ainsi les besoins de développement des éco-matériaux, notamment à l'occasion des programmes d'investissements immobiliers sur le territoire (dont ceux portés par les bailleurs sociaux).



Part des déchets recyclés (source : Ademe)

2.4.2. Défendre la biodiversité

La SAT est un territoire riche en biodiversité, qui s'exprime dans ses forêts, champs, bocages, étendues d'eau. Cependant aussi bien les activités industrielles et agricoles, les pollutions importées que les habitudes de vie portent atteinte à des écosystèmes de plus en plus fragiles. L'action commune des différents acteurs impliqués dans cette politique transversale, qu'il s'agisse de l'État, de ses opérateurs, des intercommunalités et de la région, sera cependant favorisée par l'attention portée par le plan de relance à cette question capitale.

Les partenaires s'engagent tout d'abord à préserver le paysage particulier des bocages, selon une logique d'adaptation et d'évolution des systèmes de productions agricoles. L'État mobilisera en ce domaine les crédits du plan de relance portant sur les continuités écologiques, les aires protégées et la plantation de haies. La Région soutiendra également des opérations de préservation des paysages remarquables et de plantations de végétaux via ses deux dispositifs « Nature en chemins » et « Plan arbres »⁵. Des contrats nature, qui actent un soutien financier de la Région aux collectivités engagées pour la biodiversité, pourront par ailleurs être proposés, en priorité aux collectivités labellisées « TEN » (territoire engagé pour la nature).

D'autre part, **la biodiversité aquatique fera l'objet d'actions dédiées,** portant notamment sur les berges des fleuves et canaux. VNF Nord-Pas-de-Calais s'engage ainsi, **en bordure des cours d'eau qu'il gère, dans une gestion du patrimoine arboré protecteur de la biodiversité**⁶. Au titre de ses crédits de droit commun, l'Agence de l'eau Artois-Picardie pourra d'autre part soutenir, dans le cadre de son programme d'intervention, les projets de préservation de la trame paysagère : lutte contre l'érosion, maintien de l'agriculture en zone humide.

⁵ Le dispositif « Nature en chemins » implique un financement régional et un soutien en ingénierie pour la plantation de linéaires de haies ou d'arbres ou pour la réalisation de mares, en bord de chemins ou de trames agricoles, sur le domaine privé des collectivités. Plus général, le « Plan arbres » permet un soutien régional pour des opérations de plantations d'arbres portées par des collectivités, des établissements publics, ou des structures d'investissement public ou privé. L'EPF est aussi partenaire de ce dispositif « Plan arbres » et finance par ailleurs, sur ses fonds propres, les travaux de renaturation réalisés sur les fonciers dont il est propriétaire

⁶ Diagnostics sanitaires systématisés, compensation des abattages nécessaires dans une cible de « zéro abattage net », préservation des habitats



Enfin, les départements poursuivront la mise en application de leurs schémas départementaux des Espaces naturels sensibles (ENS) sur le territoire du Pacte.



Nombre d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire (source : ORB / DREAL)
Part de la surface artificialisée sur le territoire (source : ORB / DREAL)

2.4.3. Agir pour la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau

Contrairement à ce que le nombre d'étendues et de cours d'eau sur le territoire pourrait laisser imaginer, la SAT fait face à un défi de stress hydrique à moyen et court termes lié à l'évolution des conditions climatiques. La question de la qualité de l'eau est également lancinante, compte tenu de la dégradation de l'eau présente dans les nappes phréatiques.

Les intercommunalités et l'État via les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie travailleront ainsi à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes. Pour ce faire, l'Agence de l'eau Artois-Picardie peut financer des projets d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'alimentation du territoire sur des captages prioritaires ou stratégiques ayant fait l'objet d'une démarche préventive de diminution des pressions. Elle accompagnera également les communes et intercommunalités dans la réflexion qu'elles entameront sur la récupération des eaux de pluie en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne le sujet plus spécifique des eaux d'exhaure de carrières, **le Pacte I faisait le constat du pompage par les carrières d'une quantité importante d'eau, dans le même temps que des risques de pénurie d'eau potable se manifestaient de plus en plus.** Un travail a donc été engagé par NOREADE, opérateur public de production et de distribution d'eau potable, aux côtés des carriers et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, pour valoriser les eaux d'exhaure des carrières. En partenariat avec l'Agence régionale de santé, celui-ci devrait aboutir dans l'année au début d'une enquête publique. **Les services déconcentrés de l'État et l'Agence régionale de santé s'engagent à poursuivre leur accompagnement pour faire aboutir ce projet dans le cadre du Pacte II.**

[Réflexe transfrontalier : les signataires de ce contrat veilleront à exprimer leurs besoins et projets transfrontaliers dans le cadre, régional, de la mise en œuvre des directives européennes sur l'eau]

*



3. Agir pour l'inclusion de tous

Le taux de pauvreté en 2018 sur la SAT était de plus de 23 %, contre près de 15 % en France. Dans la Sambre-Avesnois, le taux de familles monoparentales est le plus élevé du département, le taux d'allocataire du RSA est de 6 points supérieur à la moyenne départementale, le taux d'adultes handicapés est de trois points supérieur à celui du département.

Ces indicateurs justifient que l'inclusion des personnes fasse l'objet d'une partie dédiée. Certaines populations souffrent en effet d'une « invisibilisation » qui signifie une exclusion générale, de l'emploi à cause d'un chômage longue durée, des aides sociales à cause du non-recours, du logement digne à cause de leur manque de moyens.

3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale

3.1.1. Investir le champ de la petite enfance

La politique petite enfance est une priorité forte pour contribuer à la conciliation vie familiale-vie professionnelle et à l'investissement social en faveur des enfants, en particulier ceux des familles en situation de pauvreté. Les arrondissements de Vervins et de l'Avesnois, connaissent un déficit de places d'accueil du jeune enfant, au regard du taux de couverture national. Les Caf du Nord et de l'Aisne sont très engagées dans le développement de cette offre de service petite enfance et investissent également le champ de la parentalité. Afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, les 2 Caf financent des lieux, des actions, des services et des réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

Dans le contexte actuel, la politique petite enfance et le développement du nombre de places d'accueil du jeune enfant font partie des objectifs essentiels. Cette volonté, présente dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) du Nord, se traduit par une démarche spécifique sur le plan local, à travers une convergence des acteurs majeurs intervenant dans le champ de la petite enfance : la Caf, la MSA, le Conseil départemental et l'État. Les modes d'accueil du jeune enfant sont un levier fondamental de la lutte contre les inégalités.

Le territoire du sud de l'Avesnois est repéré comme prioritaire dans l'accompagnement et le financement de création de places de crèche y compris avec un label « AVIP » (crèches à vocation d'insertion professionnelle).

L'arrondissement de l'Avesnois est ciblé comme territoire non suffisamment couvert en termes de places d'accueil. Outre les financements de droit commun de la Caf, des financements complémentaires sont prévus à la clé pour soutenir les initiatives. Notamment le « Plan Rebond Petite Enfance » qui permettra de réduire les coûts à la charge des collectivités territoriales couvertes par une convention territoriale globale (CTG).

3.1.2. Lutter contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme demeure pour les enfants, mais aussi pour les adultes, une priorité de l'action publique. La politique de l'État s'appuie dans les territoires sur des associations comme « Tac Tic Animation » ou « Mots et Merveilles ». Ces structures accompagnent les adultes et les enfants qui maîtrisent peu ou mal les savoirs fondamentaux ; l'État poursuivra ainsi le soutien financier qu'il leur apporte.

La lutte contre l'illettrisme repose cependant également sur l'action des collectivités territoriales. La Région confortera ainsi son offre « Lire – Ecrire – Agir » dans le cadre de son dispositif de formation aux compétences clés, à destination des personnes en recherche d'emploi. La Médiathèque départementale du Département du Nord se mobilisera par l'accompagnement, en vue de sa généralisation, de la démarche « Facile à lire et à comprendre » dans les services publics.

Dans l'Aisne, l'action des pouvoirs publics est coordonnée par le plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, présenté le 15 mars 2021. Ce plan promeut la mobilisation des bibliothèques municipales, en lien avec la bibliothèque départementale, afin qu'elles deviennent les postes de détection



des cas d'illettrisme et les points de départ de parcours individualisés. Un centre de ressources de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme se déploiera sur le département et aura vocation à appuyer tous les acteurs. **Il se place également dans la perspective de la création de la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, qui sera un lieu ouvert sur son territoire en matière de promotion de la lecture et de la culture.** Le Conseil départemental de l'Aisne s'engage par le Pacte à accompagner le déploiement de ce plan en Thiérache.

Pour terminer, le recrutement en novembre 2021, d'un poste à plein temps de délégué régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, permettra de coordonner l'effort des parties et de mettre en place un suivi particulier des actions conduites et à conduire sur la SAT.

3.1.3. Œuvrer en faveur de l'inclusion numérique

Si la couverture réseau du territoire s'est globalement améliorée depuis 2018, le nouveau défi porté à l'action publique est celui de l'inclusion numérique, alors qu'environ **un habitant sur six sur le territoire est considéré par l'Insee comme en situation d'illectronisme.** Le Pacte I avait en ce sens favorisé la création de tiers-lieux dont les projets sont bien engagés.

Du point de vue de la couverture réseau, **la couverture totale en très haut débit sera achevée en 2022.** Cette couverture pourra être sécurisée par la fibre optique déployée en 2022 par VNF le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise.

En ce qui concerne l'inclusion numérique, le prolongement de l'action du Pacte I implique des acteurs privés et associatifs. Les Fédérations des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais et des Pays Picards déploieront ainsi le projet des « centres sociaux connectés » qui positionne les centres sociaux comme tiers lieux d'inclusion numérique de proximité, en complémentarité avec les tiers lieux existants dans les communautés de communes. Les bailleurs sociaux articuleront à ces initiatives territoriales les démarches innovantes d'inclusion numérique qu'ils portent avec leurs locataires.

Le combat pour l'inclusion numérique mobilise cependant également les acteurs publics, et **notamment le Conseil régional qui s'implique de manière volontariste.** Il s'engage à accompagner les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre leurs stratégies numériques. **Il poursuivra également le déploiement des pass numériques, à la suite du succès de la mise en œuvre expérimentale de ce dispositif en SAT⁷.**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans sa volonté d'assurer la médiation numérique en tous points, au plus près des habitants, le Département de l'Aisne déploie aussi 17 000 pass numériques pour permettre le suivi d'un parcours de formation adapté aux besoins de chacun et répondre aux besoins en matière de 1^{er} accueil inconditionnel et d'accompagnement à la parentalité. Il déploie également un réseau de 16 conseillers numériques dont 6 sont affectés en Thiérache.

Les caisses d'allocations familiales participent de cette dynamique pour l'inclusion numérique. Elles accompagnent en effet, en premier lieu, les initiatives de la Fédération des centres sociaux et des acteurs locaux pour un portage de projets et d'actions autour du numérique. En deuxième lieu cependant, et en plus de cette aide, les caisses financent également directement l'achat de matériel des familles allocataires et portent des actions particulières en faveur des personnes éloignées du numérique (distribution de « chéquiers APTIC » permettant de financer des actions de formation ; tiers lieux...)

Enfin, concernant l'action relevant de l'État, **la labellisation de nouvelles Maisons France Services d'ici 2022, ainsi que le déploiement de médiateurs et de conseillers numériques sur le territoire, continueront à être effectués de manière prioritaire sur le territoire de la SAT. En 2021, 15 conseillers numériques sont en cours de déploiement dans l'Avesnois (soit 750 000€ d'investissement sur deux ans), et 7 sur la Thiérache (soit 350 000 € sur deux ans).** Ce réseau sera complété, pour la partie axonaise, par des conseillers numériques pilotés par le Département, qui interviendront en unités territoriales d'action sociale, en bibliothèques et en nomadisme.



Taux de fragilité numérique (source : Plateforme sociale et solidaire des Hauts-de-France)

7 Favorisée par le dynamisme d'un collectif d'acteurs publics et privés (CNAF, Pôle emploi, BNP...) coordonné par la Région.



3.1.4. Conforter le développement de l'économie sociale et solidaire

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est une réussite du Pacte I. Sous l'impulsion de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) des Hauts-de-France, **un consortium d'acteurs de l'ESS en SAT s'est mis en place depuis le début de l'année 2020 afin de structurer les initiatives à fort impact social et environnemental.**

L'ambition du consortium est ainsi aujourd'hui de mettre en œuvre concrètement la feuille de route qu'il a construite en 2020. Il proposera également aux entreprises du territoire de créer une fondation territoriale qui permettrait d'associer des acteurs privés dans les trois défis que relève le consortium : le développement de l'entrepreneuriat social, la lutte contre la fracture numérique, la transition écologique. Un projet visant à la création d'une école de l'entrepreneuriat social et solidaire a été écrit par le GIP réussir en Sambre-Avesnois, membre du consortium.

De manière transversale, **la Région poursuivra le soutien qu'elle apporte au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire**, en l'intensifiant par ailleurs sur deux volets. Le premier concerne le renforcement de l'offre de formation liée aux transitions, qui s'inscrit dans la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle, ainsi que la multiplication des lieux de formation qui leur sont dédiés. Le second concerne l'appui à l'émergence de nouvelles formes d'entrepreneuriat, de type coopérative de transition et d'emploi.

Le projet de la «Maison de l'insertion et de l'économie circulaire» participe également du développement de l'économie sociale et solidaire en SAT. Pensé comme un démonstrateur de la Sambre fertile et basé sur la thématique des circuits courts, il accueillera un centre de recyclage et un incubateur des projets de la «Sambre Fertile».



3.2. Agir en faveur de l'emploi

3.2.1. Mettre en œuvre de manière préférentielle le plan Un Jeune Une Solution

Si l'espoir d'une résorption progressive des déséquilibres du territoire avait fait jour avant la crise sanitaire, celle-ci risque de mettre en danger un écosystème dont les fondements sont peu assurés. Face à ce risque, d'ampleur nationale, **le Gouvernement a mis en place le plan Un Jeune Une Solution, qui multiplie et fait monter en puissance les emplois aidés.**

La situation de l'emploi est particulièrement fragile en SAT. Pour les dispositifs d'emplois francs, d'emplois francs +, de CIE Jeunes, de PEC Jeunes, de garanties jeunes, **l'État déconcentré s'engage ainsi, dans la mesure où les textes lui laissent une marge de manœuvre, à un traitement préférentiel de ce territoire.** Par exemple, concernant le taux d'abondement des PEC, celui-ci sera maintenu à 50 % du SMIC sur la SAT, contre 40 % sur les autres zones géographiques.

Une cellule de suivi mensuelle au niveau des arrondissements a été mise en place pour suivre le plan Un Jeune une Solution au plus près des territoires. **Au total, les engagements financiers de l'État pour 2021 seront supérieurs à 23,5 M€ sur la SAT, si les objectifs d'emplois aidés sont bien atteints. Sous réserve d'attribution des crédits en loi de finances pour 2022, ces engagements seront reproduits l'année prochaine.**

Pour terminer, le plan Un Jeune Une Solution sera consolidé, de manière spécifique au territoire de la SAT, par l'extension du dispositif des contrats emplois confiance (CEC). Ceux-ci soutiennent le retour à l'emploi des chômeurs longue durée grâce à un accompagnement par l'entreprise dans leur montée en compétence. L'État apporte un soutien sur le coût du travail et la Région offre une formation adaptée au salarié. **L'État s'engage à poursuivre cette expérimentation.**

En matière d'emploi l'objectif sera aussi de consolider les actions innovantes, déployées dans le cadre du pacte I, de repérage et de mobilisation des jeunes « dits invisibles ».

3.2.2. Développer les capacités d'insertion par l'activité économique (IAE)

À partir du constat de la pertinence d'un accompagnement personnalisé et financé pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'IAE a été renforcée depuis la première édition du Pacte. Ce renforcement a connu une montée en puissance grâce à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), dans laquelle s'est engagé le Département du Nord. En articulation avec ce service, le GIP réussir en Sambre-Avesnois s'est vu confié par la DREETS une mission, qui vise, avec la Fabrik IAE, à développer des marchés et à accompagner les structures de l'IAE afin de diversifier leurs activités.

Le Département de l'Aisne s'engagera également dans la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi à compter de 2022.

Aujourd'hui, au prorata de sa population, la SAT devrait bénéficier d'une enveloppe d'environ 9 M€ au titre de l'IAE. **Dans le cadre du Pacte, un abondement est cependant consenti par l'État, si bien que l'enveloppe totale de l'IAE atteint 12 M€ sur le territoire, ce qui représente près de 700 équivalents temps plein.** L'enveloppe consacrée à l'IAE a notamment augmenté de près d'1 M€ sur la Thiérache sur la période du Pacte I, d'1,6 M€ en 2018 à plus de 2,5 M€ pour l'année 2021.

Dans le cadre du Pacte II, l'État s'engage à maintenir ce montant, spécialement affecté à la SAT, sous réserve du vote des crédits en loi de finances en 2022 et 2023.

Par ailleurs, **la diversité des activités d'insertion doit être renforcée.** La typologie de ces activités est aujourd'hui trop homogène (par exemple, en Thiérache, 85 % de l'offre actuelle est en chantier d'insertion). **Les partenaires s'engagent ainsi, sur le principe, à multiplier les activités d'IAE,** en s'appuyant sur le réseau des structures associatives existantes et en ciblant les métiers liés aux activités liées à la transition écologique. Cette démarche sera conduite au sein des SPEL et, pour la Sambre-Avesnois, du service public de l'insertion co-piloté par l'État et le Département du Nord. Pour ce faire, le Département du Nord recrutera à compter du 1er janvier 2022 un développeur IAE. Son rôle sera de massifier et d'animer l'insertion par



l'activité économique par un soutien en ingénierie aux opérateurs. In fine, il est attendu sur le territoire de la Sambre-Avesnois le doublement des sorties durables et des sorties en formations qualifiantes.

3.2.3 Des actions ciblées pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active

La semaine "Réussir Sans Attendre" pour laquelle collaborent activement les services du Département du Nord, de Pôle Emploi et de la Région vise à proposer aux bénéficiaires du RSA une mise en relation directe avec un employeur pour retrouver un emploi, ou intégrer une formation, ou bénéficier d'un coup de pouce (aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant). Cette semaine thématique se déroulera du 15 au 19 novembre 2021 et se déclinera sur l'année 2022 en "journée labellisées Réussir Sans Attendre". Une attention particulière est portée aux secteurs en tension et aux métiers du plan de relance (BTP, Hôtellerie Restauration, métiers du Grand Âge). Ce faisant, les partenaires entretiennent une dynamique territoriale favorisant un accompagnement des parcours vers l'emploi.

Par ailleurs, le Département du Nord fait preuve d'une attention déterminée à l'endroit des allocataires de 25 à 35 ans. Près de 3000 personnes de cette tranche d'âge seront reçues individuellement pour booster leur parcours d'insertion : immersion en entreprise, parrainage, médiation directe à l'emploi, changement d'accompagnement seront autant de solutions concrètes qui leur seront rapidement proposées pour satisfaire les besoins de la relance. Cette mesure a vocation à monter en puissance avec le recrutement de nouveaux coachs emplois.

Dans l'Aisne, le Département développe les journées Aisne actifs plus qui visent à mobiliser les allocataires RSA, les acteurs de l'insertion et du monde économique en vue de l'accès à l'emploi ou à la formation, notamment pour les métiers en tension.

3.2.4 Des actions ciblées pour les habitants des QPV

La couverture du territoire en cité de l'emploi devrait bientôt être étendue. En effet, un travail partenarial est actuellement mené entre la Sambre-Avesnois et la Thiérache afin de créer une nouvelle cité de l'emploi interdépartementale qui viendra s'ajouter à celle qui existe déjà sur Maubeuge.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront leurs politiques d'emploi à une logique transfrontalière, dans l'esprit du projet de gouvernance transfrontalière de l'emploi que le Département du Nord et ses partenaires flamands et wallons sont en train de mettre en place.]



Part des jeunes ni en emploi ni en formation (DREETS)



3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant

Sur la SAT, près de 57 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans en 2017 (contre 49 % au niveau national). **Ce territoire est particulièrement touché par la problématique de l'habitat indigne, compte tenu des moindres revenus de sa population et de la vétusté de son parc.** Par ailleurs, le phénomène de vacance est d'une intensité particulière, notamment dans l'Aisne, ce qui participe aux dynamiques de dévitalisation des centres-villes.

Pour améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire de la SAT, les caisses d'allocations familiales de l'Aisne et du Nord signent des conventions avec les collectivités pour participer au repérage des logements indécents. En plus des politiques déjà en place, le territoire tirera cependant également le plein avantage des dispositions du plan de relance, qui prévoient de rénover les logements aussi bien privés que sociaux. **Il bénéficiera aussi de l'engagement des bailleurs sociaux, qui est particulièrement fort sur le territoire.** Par ailleurs, le territoire axonais peut bénéficier de l'agence immobilière sociale (AIS), initiée par le Département de l'Aisne, afin de faciliter et garantir la mise en location de logements privés.

3.3.1. Rénover les logements privés

L'État accélérera leur rénovation thermique via les aides dédiées du plan de relance (dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Copropriétés). Calculé en fonction du niveau de revenu et du gain énergétique permis par les travaux, le montant de la prime sera naturellement favorable à la population de la SAT, avec des montants dépassant par exemple 100 € par m² pour l'isolation des murs.

La communication sur ces dispositifs sera renforcée auprès du grand public avec l'accompagnement de France Rénov. Cette communication s'appuiera sur le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » qui couvre le territoire de la SAT et qui propose, sur financement des intercommunalités, **un soutien aux particuliers dans le montage de leurs projets de rénovation.** La Région, porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), fournira également un appui à la réhabilitation énergétique des logements privés, grâce à l'ensemble de l'outillage qu'elle met en place sur ce volet (comme le passeport énergétique du logement). Enfin, sur la partie axonaise du Pacte, le programme d'intérêt général du Département de l'Aisne continuera à abonder les subventions de l'État d'une part, et du programme d'intérêt général du pays de Thiérache d'autre part, dans une mesure de 5 à 20 %. Cet abondement concerne tant les propriétaires bailleurs que privés.

D'après le constat que, plus que l'insuffisance de l'aide finalement consentie, c'est parfois la nécessité d'avance de trésorerie qui dissuade les ménages de se lancer dans des opérations de rénovation, **une expérimentation sera lancée sur la Thiérache pour consentir un prêt aux ménages en amont de l'opération de rénovation.** L'objectif que se fixe l'expérimentation est de diminuer de 50 % les passoires énergétiques. Une étude sera lancée au préalable par le pays de Thiérache, avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des Territoires.

Au total, la rénovation énergétique des logements privés est ainsi marquée par l'engagement conjoint, en complémentarité, et dans un esprit d'innovation, de l'État, de la Région, des deux départements et des intercommunalités.

3.3.2. Investir dans le logement social pour changer l'image de la SAT

Les bailleurs sociaux, souvent seuls promoteurs immobiliers présents sur le territoire, ont la volonté d'y porter des projets emblématiques et innovants destinés à renforcer l'image, l'attractivité résidentielle du territoire et la qualité urbaine. Cet engagement est soutenu et programmé en proximité avec l'État et les départements.

Sur le fond, l'offre doit d'abord être adaptée à la population de jeunes et de personnes âgées ainsi qu'aux indicateurs sociaux particulièrement défavorables au territoire. C'est ce qui pousse les bailleurs sociaux à s'engager dans une politique ambitieuse d'investissement qui intégrera la production de nouveaux logements, avec une priorité particulière accordée aux PLAI et PLAI adaptés, aux petites typologies et aux habitats inclusifs.



Cependant **les investissements concernent surtout la rénovation thermique des logements sociaux**, avec une priorité accordée aux logements de classe F et G compte tenu de la vétusté du parc. En ce domaine, les bailleurs bénéficieront des financements du plan de relance, avec 4 M€ dédiés aux opérations de rénovation thermique dans le cadre du plan de relance dans l'Aisne et 24 M€ dans le Nord. Les enveloppes des aides à la pierre, dédiées aux territoires de la SAT seront en effet calibrées à la hauteur des enjeux de transformation et de modernisation du parc HLM.

Au total, les investissements des bailleurs sociaux représenteront 385 M€ sur 3 ans et un potentiel de 635 M€ soit plus de 9000 logements à 7 ans. Pour les accompagner, un partenariat avec la Banque des Territoires est établi dans le cadre duquel elle adapte son ingénierie financière et mobilise des enveloppes de prêts bonifiés pour améliorer la soutenabilité financière des projets portés par les bailleurs en SAT. **Les partenaires s'engagent à continuer à étudier les modalités financières susceptibles de permettre aux bailleurs d'accélérer leurs investissements et à coordonner leurs réflexions en ce domaine.**

Au-delà du volume d'investissements qu'ils apportent au territoire et à ses acteurs économiques, les bailleurs sociaux sont également les acteurs d'un urbanisme renouvelé. Mobilisés autour des nouveaux enjeux de sobriété foncière et de non-artificialisation nette, ils construisent des opérations d'habitat qui contribuent au remodelage de la ville et de son image. Par ailleurs, soucieux de développer l'attractivité résidentielle de l'offre de logement, ils souhaitent engager un programme « Qualité de l'Habitat » intégrant les nouvelles attentes de confort et d'usage exprimés par les ménages (balcons, nouveaux espaces de vie, biodiversité...).

Les bailleurs sociaux s'engagent enfin à porter un plan Innovations « Habitat Social » qui doit contribuer à **faire de ce territoire, en dépit de son caractère « détendu », une référence régionale voire nationale de l'innovation sociale et environnementale dans l'habitat social.** Ils développeront ainsi, à l'occasion de leurs programmes immobiliers, des projets d'inclusion sociale et urbaine imaginant l'habitat inclusif de demain. En lien étroit avec les collectivités, ils initieront des démarches d'inclusion sociale en fonction des besoins locaux : habitat adapté pour les personnes âgées ou handicapées, création de béguinages et tiers-lieux, attention portée à la mixité intergénérationnelle, insertion de cellules commerciales pour garantir la proximité...

Les partenaires du Pacte s'engagent à mobiliser leurs crédits régionaux ou départementaux de droit commun de manière préférentielle sur la SAT pour soutenir ces projets d'inclusion sociale.



Modélisation de la quantité d'énergie économisée (source : Ademe)

Part de logements privés (particuliers ou copropriétés) ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique (source : DREAL)

Part de logements des bailleurs sociaux rénovés (source : DREAL)



3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion

Le phénomène des violences faites aux femmes connaît une acuité particulière sur le territoire de la SAT, qui montre l'intensité que ce phénomène peut revêtir en territoire rural. Bien que le phénomène des violences soit multicausal, la géographie des phénomènes de violences peut par ailleurs être rapprochée de celle de la pauvreté, qui touche particulièrement les femmes : plus de 50 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, contre 39 % au niveau national. **Cet état de fait justifie une approche en vue de l'insertion et de l'autonomisation des personnes.**

Aujourd'hui, les deux arrondissements sont animés par des commissions réunissant régulièrement tous les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Dans l'Avesnois, un accueil de jour est porté par l'UDAF à Maubeuge. Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) offre par ailleurs une prise en charge globale en vue de l'autonomie des victimes, incluant par exemple de l'aide aux recours aux droits, une assistance juridique ou un appui au logement.

En Thiérache, un réseau d'acteurs professionnels est animé par France victimes pour prendre en charge, accompagner et orienter les victimes de violences. Des permanences juridiques en gendarmerie et des actions de prévention sont réalisées par les membres du réseau pour sensibiliser la population et libérer la parole des victimes.

Il est impératif aujourd'hui de renforcer les dispositifs d'accueil de jour et de points d'accueil, afin que le territoire puisse prendre la part qui est la sienne dans la « grande cause du quinquennat », et pour transformer le soutien des pouvoirs publics, parfois ponctuel, en véritable politique publique d'insertion. Sur le principe, la Région s'engage à poursuivre son engagement actuel et à l'inscrire dans ce renforcement.

En sus, il est proposé que l'État financel'amorce et la poursuite d'une politique publique qui soutienne mieux les structures spécialisées. Ce financement sera abondé, au niveau local et dans la mesure de leurs moyens, par les collectivités territoriales qui s'engagent ainsi à prendre une part active à cette politique.



Nombre de victimes accompagnées (source : Délégation aux droits des femmes)



4. Améliorer l'attractivité du territoire

L'idée d'« attractivité du territoire » suppose un engagement tous azimuts : aussi bien pour l'amélioration du service de santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation, le renforcement des services publics, la culture, le patrimoine et le tourisme. **Si le Pacte I l'avait enclenchée, il s'agit désormais de pérenniser la transformation de la perception du territoire par ses habitants et par l'extérieur.**

4.1. Organiser un projet territorial de santé

Dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023, et dans le prolongement du volet santé du Pacte I visant à établir une stratégie de lutte contre les inégalités sociales de santé, **l'acte II du Pacte a pour ambition de faire progresser la santé publique sur ce territoire.** Deux axes sont pour cela poursuivis : le premier est le renforcement de la modernisation de l'offre de soins et la coordination territoriale au service des parcours de santé ; le second est la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé.

4.1.1. Renforcer la modernisation de l'offre de soin et la coordination territoriale au service des parcours de santé

4.1.1.1. Vers un pôle sanitaire et médico-social de la SAT

La maternité de Fourmies (tout comme celle de Maubeuge) a reçu le label « Initiative Hôpital Ami des Bébés » qui récompense l'engagement des professionnels dans l'accompagnement bienveillant des parents et des enfants ce qui souligne l'investissement des équipes, des sages-femmes en particulier. Néanmoins, à ce jour, la ressource humaine en gynécologues obstétriciens à temps plein assurant le fonctionnement de la maternité reste fragile.

Le service de chirurgie digestive est lui aussi en difficulté, l'aide du centre hospitalier Sambre-Avesnois et du centre hospitalier de Valenciennes via le dispositif d'équipe mobile de territoire ne permettant pas à ce jour de répondre aux attentes espérées.

Après échanges avec les communautés médicales et les directions du centre hospitalier de Fourmies et de la polyclinique de Wignehies, il a été décidé d'accompagner ces établissements dans un projet d'union des forces médicales dans le but de conforter les activités médicales et chirurgicales du territoire. Ce travail exploratoire a débuté au printemps 2021 avec l'objectif d'aboutir à un diagnostic partagé et à des propositions opérationnelles telle que l'écriture d'un projet médical commun aux deux structures dont la présentation aux acteurs du territoire est prévue fin 2021. La question cruciale de la permanence des soins commune en chirurgie est un élément clef du rapprochement des équipes.

Par ailleurs, un travail spécifique est en cours de finalisation avec le centre hospitalier de Fourmies, l'ARS et le conseil départemental du Nord sur le volet médico-social pour aboutir à une reconstruction de l'EHPAD rattaché à l'hôpital pour un montant de 5M€ sur une durée de 2 années. Les travaux devraient débuter d'ici à 2022. Pour permettre la réalisation de ce projet, l'ARS va octroyer à l'établissement 2,1 M€ d'aide à l'investissement sur le plan d'aide à l'investissement 2021 qui viendront s'ajouter aux 500 000 € versés en 2017 pour compenser les intérêts d'emprunts.

Dans une démarche analogue de recherche de synergies et de complémentarités, une mission de diagnostic et de propositions est conduite depuis 2019 entre les centres hospitaliers d'Hirson, Vervins et Le Nouvion-en-Thiérache qui sont en direction commune. Une même nécessité d'optimisation des ressources humaines médicales préside à ces réflexions territoriales de complémentarité de l'offre de soins. Cette démarche doit aboutir en septembre 2021 à un diagnostic partagé pour l'évolution de ces structures de soin, en lien avec des structures de soins de suite et des EHPAD. Le champ des « maisons de santé pluriprofessionnelles » (MSP), notamment du Nouvion et de la Capelle, ne sera pas en reste pour accompagner l'offre sanitaire des établissements.



Il est souhaité que ces deux démarches partenariales se rejoignent, compte tenu de la forte proximité de ces cinq établissements de santé sur ce territoire à cheval entre les départements du Nord et de l'Aisne. Ces établissements constituent en effet une offre sanitaire complète (urgences, médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et réadaptation) et médico-sociale qu'il convient de mieux articuler en s'appuyant également sur le premier recours et notamment sur le très bon maillage en MSP du secteur et les dynamiques de coopération déjà engagées-(*cf. infra sur les MSP et les CPTS*). L'ensemble permettrait ainsi de répondre de manière plus efficace aux besoins de la population avec la création **d'un véritable pôle sanitaire et médico-social de la SAT.** L'ARS a d'ores et déjà souhaité renforcer l'offre en autorisant la création d'une équipe spécialisée de prévention et de réadaptation à domicile (ESPRAD) adossée au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) porté par le centre hospitalier de Le Nouvion. Elle a par ailleurs déployée à titre expérimental des places de SSIAD renforcées permettant la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile et présentant des besoins en soins techniques ou en nombre de passages plus importants que ce que peuvent proposer les SSIAD classiques, sans pour autant relever d'une hospitalisation à domicile. Le SSIAD de Fourmies bénéficie ainsi, depuis du 1^{er} novembre 2021 de cinq places de ce type avec des horaires d'intervention étendus notamment en soirée et les week-ends et dans un objectif de facilitation des sorties d'hospitalisation et du retour à domicile dans de bonnes conditions. La dotation soins de ce SSIAD se verra augmenter de plus de 55 000 euros pour ce faire.

Ce pôle sanitaire et médico-social de la SAT aurait également vocation à moyen terme à se renforcer en **confortant le partenariat transfrontalier** existant notamment avec le centre hospitalier de Chimay et le CHU de Charleroi. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé s'engage à accompagner les acteurs concernés tant du versant français que belge à travers un futur projet, qui pourrait s'inscrire dans le prochain programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Afin de soutenir cette stratégie ambitieuse de réorganisation de l'offre de soins de manière cohérente et coordonnée, l'Agence régionale de santé est au côté des acteurs pour faire avancer ce projet de santé territorial qui aura vocation à se traduire dans une modernisation de l'offre de soins de ce pôle sanitaire et médico-social. Cette réorganisation de l'offre de soins devra permettre de définir un **schéma directeur territorial d'investissement**, qui se déclinera ensuite au niveau des différentes structures sanitaires dont les besoins sont prégnants et qui ont déjà fait l'objet de travaux d'urgence financés par l'Agence régionale de santé (les centres hospitaliers de Hirson et Vervins). Ainsi, si à ce stade il n'est pas encore possible de définir précisément les projets immobiliers à porter par chaque structure, **il est toutefois nécessaire d'identifier une enveloppe d'investissement estimée à 15 M€ à prioriser dans la stratégie pluriannuelle d'investissement issue du Ségur de la Santé.**

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront l'enjeu de coopération transfrontalière avec le centre de santé des Fagnes (Chimay) et le CHU, de Charleroi.]

4.1.1.2. Mise en service du nouveau centre hospitalier de Sambre-Avesnois (CHSA), qui offre une large palette d'offres de soin pour les patients du territoire dans une logique de partenariat public-privé et d'ouverture sur la médecine de ville

Le nouvel hôpital de Maubeuge a consisté en la construction d'un bâtiment de 242 lits et 23 places médecine chirurgie obstétrique (MCO), un service d'accueil des urgences, un centre de dialyse, un plateau ambulatoire de consultations, un hôpital de jour ainsi qu'un plateau technique et divers services logistiques. Dans le cadre du nouvel hôpital, le CHSA a développé plusieurs partenariats avec les structures privées du territoire pour réaliser des projets sur le nouveau site. Un premier concernant le développement d'un centre de dialyse public-privé en lien avec Néphrocare (projet en cours de finalisation dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2022), un second relatif au service de médecine nucléaire avec le centre d'imagerie nucléaire Sambre Avesnois qui déménage ses 2 gamma caméras de la polyclinique Val de Sambre vers le site du nouvel hôpital et un dernier sur l'imagerie médicale avec la création du GCS IMSA regroupant le CHSA et le centre d'imagerie médical de Maubeuge.

L'achèvement des travaux est programmé pour la fin de l'année 2021. **Cet investissement de 117 M€, dont le plan de financement intègre 62 M€ d'aides de l'Agence régionale de santé, est une des opérations immobilières les plus importantes de ces dernières années dans la région Hauts-de-France, preuve de l'attention que l'Etat porte à ce territoire.**

Le nouveau CH appelle à des compléments relatifs à la relocalisation de l'administration ainsi qu'au repositionnement de l'internat près du nouveau bâtiment.



4.1.1.3. Donner la priorité au confort hôtelier pour le patient

En matière de modernisation de l'offre de soin et de rénovation de l'accueil hôtelier pour le patient, **une attention particulière sera portée au centre hospitalier de Hautmont**, qui dispose de 46 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR), de 40 lits de soins de longue durée (USLD) et de 135 lits d'EHPAD. La structure immobilière actuelle se caractérise par un nombre important de chambres à deux lits, l'absence de sanitaires dans les chambres, une répartition des différentes activités non efficiente et engendrant des difficultés de prise en charge. A titre d'exemple, 15 résidents d'EHPAD sont situés à côté du SSR et se trouvent ainsi isolés. **L'objectif principal de ce projet est ainsi de restructurer les locaux pour améliorer l'organisation et la prise en charge des patients et résidents, mais également de limiter le nombre de chambres à deux lits.**

Le coût global est évalué à ce stade à 6,6 M€, à part à peu près égale entre le sanitaire et le médico-social. Outre la mobilisation des enveloppes du Ségur, un soutien de l'Union Européenne via le projet REACT-EU est à l'étude pour un peu plus d'1,1 M€.

Autre projet d'envergure, celui de la rénovation de l'hôpital départemental Felleries-Liessies qui dispose de 206 lits et 38 places de SSR ainsi que 10 lits de médecine et 60 places en maison d'accueil spécialisé. Le projet porterait particulièrement sur le secteur des SSR avec la reconstruction du plateau technique et la réorganisation des capacités afin d'augmenter la part des chambres simples et d'améliorer le confort des patients et des soignants. Le montant du projet, évalué à 38 M€ à ce stade, reste à consolider, des études sont actuellement menées en ce sens par l'établissement.

Pour faciliter le processus de prise en charge des patients et leur permettre un recours plus rapide à des plateaux techniques de proximité, l'appui de la Région portera sur un accompagnement financier à l'acquisition et au renouvellement d'équipements d'imagerie, de soins ou de diagnostics par les centres hospitaliers. Concernant ces dispositifs sanitaires, la Région appuiera la mise en œuvre des projets tendant au maillage et à la mise en réseau des équipements et des équipes médicales avec les Centres Hospitaliers Universitaires de Lille et d'Amiens.

4.1.1.4. Favoriser l'exercice coordonné plébiscité par les jeunes générations de professionnels de santé

Il s'agit de **poursuivre le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des communautés professionnels de territoire de santé (CPTS)**. Dans le cadre de la première itération du Pacte, neuf projets de MSP répartis sur le territoire de la Sambre-Avesnois (Jeumont, Sains du Nord/Etroeungt, Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Cartignies, Hautmont) et de la Thiérache (Vervins, Montcornet, Hirson) ont été accompagnés. L'Agence régionale de santé a ainsi investi 450 000€ avec un calendrier de déploiement qui se poursuit jusqu'en 2022.

Dans la Sambre-Avesnois, deux projets de santé ont été validés et sont en activité (MSP de Jeumont et MSP de Maubeuge), ce qui va porter à dix le nombre de MSP sur ce territoire.

A la signature du Pacte I, cinq MSP étaient en activité dans la Thiérache (Guise, La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache, Rozoy sur Serre et Saint Michel). Depuis la signature du Pacte, trois nouveaux projets de santé ont été validés et sont en voie d'opérationnalisation (MSP de Montcornet, MSP de Vervins, MSP d'Hirson).

Ces MSP vont constituer un socle sanitaire essentiel pour le renforcement des équipes hospitalières des établissements correspondants (cf. point 4.1.1.1). Elles seront également accompagnées pour que leur projet universitaire, (maîtres de stage en médecine générale ; facultés de Lille et d'Amiens) soit intégré sur 100% des sites.

La Région poursuivra l'accompagnement financier qu'elle apporte de longue date à ces projets. Elle souhaite par ailleurs profiter de ce nouveau pacte pour renforcer son appui et propose, pour accélérer l'émergence d'un ou plusieurs projets labellisés par l'Agence régionale de santé sur le territoire, de mobiliser de manière expérimentale et complémentaire un ensemble de dispositifs régionaux d'aides pour les



investissements bâtimentaires, l'acquisition d'équipements médicaux, mais aussi pour aider à définir le modèle économique de la structure porteuse.

Les projets de Maisons de Santé, à l'instar de celui de Sars-Poteries feront l'objet d'une attention de l'ARS qui étudiera la possibilité d'une étude dérogatoire sur l'obligation réglementaire de la présence d'un médecin généraliste dans les projets déposés au titre du Pacte SAT. Ainsi dans le cadre du Pacte SAT 2, les communes et intercommunalités proposant des projets de MSP regroupant des spécialistes ou professionnels paramédicaux pourront obtenir le soutien de l'ARS même sans médecin généraliste coordinateur. Le Département du Nord soutient et accompagnera le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire implanté à Sars-Poteries.

Le projet de prévention autour des cancers féminins ainsi que l'implantation de consultations infantiles et/ou d'une Maison d'Assistants Maternelles répond à un enjeu de territoire.

En réponse aux enjeux d'attractivité du territoire du SAT, et pour faciliter l'ancrage des professionnels de santé, la Région, mais aussi le Département de l'Aisne, contribuent au financement de l'aménagement de logements dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiments dans les communes où se situent les MSP ou au sein de ces structures elles-mêmes.

Outre les projets de MSP, quatre dynamiques de CPTS sont accompagnées par l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et l'Union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS). La CPTS Val de Sambre est active depuis mai 2021, elle couvre le territoire de 62 communes pour une population de plus de 120 000 habitants, 133 professionnels de santé dont 26 médecins généralistes y ont adhéré.

La CPTS du Sud Avesnois regroupe, quant à elle, 43 professionnels de santé sur 12 communes et plus de 25 000 habitants, la signature du contrat de constitution devrait intervenir dans les prochains mois. La CPTS des Hauts de l'Aisne englobe 85 communes (dont Guise, Vervins, Hirson et Le Nouvion) pour environ 40 000 habitants.

Enfin, une réflexion est lancée sur le canton d'Aulnoye-Aymeries.

Ces projets traduisent un engagement collectif des professionnels de santé membres de chacune des CPTS de s'organiser entre eux pour apporter une réponse collective aux besoins de la population de leur territoire en termes d'accès aux soins, d'organisation des parcours pluri professionnels autour du patient, de développement des actions territoriales de prévention.

Le territoire de la SAT est particulièrement concerné par les inégalités sociales de santé et nécessite un effort renforcé de prévention et de dépistage qui est détaillé ci-après.

4.1.1.5. Déployer les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et les communautés 360 afin d'améliorer la coordination des acteurs, permettre le répit des aidants

Les professionnels de la SAT pourront bénéficier d'ici la fin de l'année 2022 de l'appui des DAC dans le cadre de l'exercice de leur pratique au quotidien (DAC 02 pour la partie de la SAT relevant du département de l'Aisne et DAC 59-5 en ce qui concerne la partie Sambre-Avesnois).

Ces DAC offriront une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels : accueil téléphonique, information, conseils, mise en relation, analyse de situation, orientation, accès aux ressources spécialisées, suivi, accompagnement renforcé en tant que de besoins et par subsidiarité (gestion de cas/situations complexes), planification des accompagnements et prises en charge.

Une articulation entre ces DAC et les communautés 360 des départements du Nord et de l'Aisne sera à opérer en ce qui concerne l'accès au droit et à l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès communication du cahier des charges national des communautés 360.

Des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) de personnes handicapées sont en cours de déploiement dans la Sambre-Avesnois et dans le Nord de l'Aisne. L'APF a été retenu comme porteur par adossement au service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH) de VALENCIENNES à compter du 1er septembre 2021 avec une PFR sur Valenciennes et une antenne qui couvrira la Sambre-Avesnois. Une dotation complémentaire de 55 935 € est allouée qui porte à 155 935 € la



dotation de la PFR. Une plateforme portée par l'APAJH a été autorisée sur la zone Saint-Quentin - Vervins pour une dotation annuelle de 147 714 euros.

4.1.2. Lutter résolument contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé

4.1.2.1. Promouvoir l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux en mobilisant différents leviers

La SAT est un territoire peu dense en professionnels de santé, à la fois en médecine de ville et en médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50% des médecins sont titulaires de diplômes étrangers). L'État s'engage donc de longue date pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de jeunes médecins, tant dans l'offre de soins de premier recours que dans l'exercice hospitalier.

Le pôle sanitaire et médico-social de la Thiérache va ainsi favoriser l'interaction entre MSP et établissements sanitaires et médico-sociaux (cf le 4.1.1.1.).

Pour aller plus loin, l'Agence régionale de santé a amélioré au 1er janvier 2020 le « zonage médecins généralistes » existant en créant un nouveau type de zones « d'accompagnement régional » (ZAR). Elles viennent s'ajouter aux deux autres types de territoires réglementairement prévus dans le zonage : les zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les zones d'action complémentaire (ZAC).

Dans ce cadre, ce sont près de 99% des communes de la SAT qui sont identifiées en ZIP, ZAC ou ZAR avec un accompagnement financier possible pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé sur le territoire à travers différents types de contrats. Depuis 2018 14 médecins généralistes libéraux installés sur le territoire de la SAT ont ainsi pu bénéficier d'une aide à l'installation financée par l'ARS ou l'assurance maladie (700 000 €), 4 primo-installés ont pu bénéficier d'un mécanisme de rémunération garantie et plus de 50 ont bénéficié d'une aide au maintien en exercice dans le cadre d'un engagement dans des démarches d'exercice coordonné (250 000 €).

Par ailleurs, 278 communes de la SAT bénéficient d'un dispositif d'exonération fiscale pour les rémunérations perçues au titre de la permanence des soins ambulatoires.

D'autre part, **l'accroissement du nombre d'offres de stage en médecine générale pour les internes demeure un objectif**, en s'appuyant sur les pools de maître de stage. Il s'agit de généraliser le dispositif de qualification de maîtres de stage et l'accueil de ces internes, notamment en participant financièrement à des solutions d'hébergement, ou en accompagnant les étudiants au travers de plusieurs dispositifs, notamment le contrat d'engagement de service public (CESP).

Enfin, l'appui financier de la Région permet de participer au financement des cursus post internat des assistants à temps partagés. Elle contribue également à la construction de logements par les MSP ou par des collectivités afin de faciliter l'installation des professionnels de santé dans les structures d'exercice coordonnés.

Dans le département de l'Aisne, en complément du Guichet unique existant depuis 2010, qui est chargé d'accompagner les professionnels de santé lors de leurs démarches liées à leur installation et d'assurer leur suivi post-installation, **les dispositifs issus du Plan santé départemental apporteront un effet levier supplémentaire pour renforcer le nombre de médecins.** Ces dispositifs portent en effet sur la prise en charge de la formation des médecins qui accueillent des stagiaires, sur une aide financière à destination des étudiants de troisième cycle et sur la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs.

4.1.2.2. Accélérer le déploiement d'outils numériques en santé pour se donner les moyens d'agir ensemble

Dans un premier temps le déploiement de plateforme numérique « PREDICE » d'échange et partage de données s'est mise en place dans les établissements pivots des groupements hospitaliers de territoire (GHT) Aisne-Nord et Hainaut-Cambrésis soit le centre hospitalier de Valenciennes pour l'Avesnois et le centre



hospitalier de Saint-Quentin pour le territoire de Vervins. la Région contribuera au déploiement de cette plateforme (PREDICE 2) grâce la mobilisation de fonds européens.

De manière plus générale, la Région souhaite accompagner les initiatives numériques qui permettent de rapprocher la population des offres et centres de soins (par exemple, dans le cadre de e-consultation ou de e-expertise) et à une meilleure prise charge des patients (par exemple, la numérisation des fiches-relais et du transfert des informations du patient à l'hôpital d'accueil par les SDIS).

Ce dispositif a permis pendant la première vague de la crise COVID la mise à disposition auprès des professionnels de santé d'un outil de télémedecine. Cette solution a permis l'organisation à ce jour de près de 110 000 téléconsultations sur le secteur.

Pour promouvoir ce recours à la téléconsultation et en garantir l'accès, des moyens complémentaires ont été déployés pendant la deuxième vague de la crise COVID auprès des établissements siège de GHT (33 000 € pour le GHT Aisne-Nord et 52 000 € pour le GHT Hainaut-Cambrésis).

Ce soutien qui s'inscrit dans le cadre du programme national e-Parcours va permettre de développer des projets entre les professionnels de santé du territoire du Pacte SAT et les établissements de référence. L'objectif est de faciliter l'accès aux spécialistes par l'intermédiaire de la télé-expertise, de poursuivre le développement de la téléconsultation et de proposer des outils en mobilité pour ces professionnels. L'ARS prévoit d'accompagner les professionnels du secteur dans la mise en place de ces outils.

Grâce au volet numérique du SEGUR de la santé, la dynamique numérique souhaitée par le gouvernement peut continuer à s'inscrire dans les territoires.

Tout d'abord le programme HOP'EN à destination des établissements de santé se déploie à hauteur de 3,5 M€ pour 12 établissements du GHT du Hainaut et 2,4M € pour 12 établissements du GHT de l'Aisne-Nord. Les établissements du secteur sanitaire et du secteur médico-social peuvent par ailleurs répondre à des appels à projet pour déployer des outils numériques et faciliter les prises en charge dans les territoires du SAT. Côté sanitaire, le programme SUN-ES vient s'inscrire dans le prolongement d'HOP'EN et soutient les établissements dans le développement des usages sur le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée de santé et l'alimentation de « Mon Espace Santé » qui sera ouvert à tous les Français début 2022.

Pour les établissements médico-sociaux, le programme ESMS Numérique entamé début 2021 a permis de retenir les projets de deux EHPAD du secteur, Les Vertes Années dans la Thiérache et Villa Senecta au nord de l'Avesnois. Un second appel à projets a été lancé pour lequel des établissements du secteur ont d'ores et déjà candidaté et seront accompagnés par l'agence régionale de santé. Ce programme vise à favoriser le déploiement du dossier usager informatisé dans les ESMS véritable tableau de bord et boîte à outils numérique à destination des professionnels, des familles, des aidants et des personnes accompagnées elles-mêmes.

L'ARS prévoit d'accompagner les porteurs du secteur de la SAT pour faciliter l'émergence des projets et aider à leur élaboration.

Pour piloter au mieux ces projets numériques, la gouvernance du numérique a été renforcée avec la mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ARS, l'assurance maladie et l'ensemble des partenaires régionaux. Cette gouvernance se déploie au plus proche des acteurs grâce à la mise en place des territoires d'animation numérique dont deux sont situés dans le secteur du pacte (Hainaut et Aisne).

4.1.2.3. Promouvoir les comportements favorables à la santé : lutter contre les addictions, accompagner les plus fragiles vers le dépistage des cancers

Le premier Pacte SAT a mobilisé les structures sociales et d'insertion de proximité afin de proposer aux populations les plus en difficulté des programmes de prévention et promotion des comportements favorables à la santé.

Sur le sujet sport-santé, une des actions principales a été le déploiement et la labellisation d'une Maison Sport-Santé (MSS) à Maubeuge, lieu privilégié pour fédérer les acteurs autour de l'activité physique, informer la population sur les bénéfices du sport sur la santé et communiquer sur l'offre territoriale en sport-



santé. L'ARS et la DRAJES souhaitent poursuivre ce développement des MSS dans le secteur pour améliorer la santé des populations notamment les plus éloignées du soin.

Sur le sujet de l'accompagnement des personnes souffrant d'un cancer, une démarche de déploiement des espaces ressources cancer (ERC) soutenue par le Conseil Régional a permis de couvrir les territoires de la SAT, à Maubeuge, Laon et dans le Cambrésis. Ces ERC coordonnent les soins oncologiques de support en ville et assurent par exemple l'orientation des malades vers les professionnels en charge des troubles de la fertilité, du sevrage tabagique ou de la prise en charge de la douleur. Ils proposent également tout un panier de soins de support tels que l'accompagnement diététique, le soutien psychologique des malades et de leur famille, l'accompagnement social, ou encore la socio-esthétique.

Cet effort doit se poursuivre dans ce deuxième volet du plan avec le renforcement de l'accompagnement aux soins et à la santé des plus vulnérables notamment dans le champ des dépistages du cancer ou de l'addictologie.

Ainsi les partenaires s'engagent à soutenir des démarches visant à prévenir et à réduire les risques des conduites addictives liées aux consommations de substances psychoactives, dont le protoxyde d'azote, par des actions de sensibilisation des personnels, de prévention en direct du public jeune et de sensibilisation des autres publics dans le cadre de démarches intersectorielles.

La Région s'associera à la mise en œuvre de programmes de prévention en mobilisant son dispositif d'appel à projets « prévention santé innovation » (PSAI) afin d'amener :

- les publics ciblés (lycéens, apprentis, publics en situation de fragilité, femmes) à modifier leurs comportements
- les personnes les plus éloignées de l'accès aux dispositifs de la prévention et de soins dans un parcours de santé.

En réponse à des problématiques spécifiquement repérées sur le territoire en matière de promotion de comportements favorables à la santé, la Région pourra également soutenir des initiatives relatives :

- aux maladies cardio-vasculaires, diabète et problèmes d'obésité, en agissant sur l'équilibre et la qualité alimentaire, l'activité physique régulière et adaptée avec pour objectif
- aux situations d'exposition aux risques pour la santé, identifiées par le PRSE 3 (qualité de l'air, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux,..) : des actions pourraient être soutenues à ce titre en direction des publics en situation de précarité, mais aussi en direction des agriculteurs, lycéens et apprentis.
- aux risques et aux situations d'usure professionnelle, de pénibilité au travail, ainsi que de maladies chroniques évolutives. Avec l'appui de l'ISTNF et de l'ARACT, des actions de prévention pourront être soutenues en direction des acteurs économiques et acteurs de santé, mais aussi en direction de publics cibles tels les apprentis, les jeunes travailleurs, les intérimaires ou encore les agriculteurs.

Sur le dépistage des risques cardiovasculaires, une démarche innovante d'actions de repérage en officine sera mise en place sur les territoires de la Sambre-Avesnois et de Vervins à destination notamment des personnes les plus précaires.

Au global, un meilleur accès aux soins et à l'éducation à la santé passera par la redynamisation des ateliers santé-ville, des réseaux santé ville-hôpital, des centres de bilans de santé de proximité, et par la promotion des mutuelles communales de santé.

Ces ambitions concerneront particulièrement les plus fragiles. L'accompagnement de ces publics sera donc renforcé, grâce à la capitalisation sur les initiatives existantes, à la structuration d'une animation territoriale renouvelée entre l'Agence régionale de santé, les caisses primaires d'assurance maladie et le centre régional de coordination des dépistages au cancer, et grâce à l'élaboration de plans d'actions sur les territoires pour soutenir l'ingénierie de projet en prévention et promotion de la santé. Pour mener à bien ce dernier objectif, il s'agira de prendre en considération l'ensemble des initiatives du territoire dans le champ des dépistages organisés, qu'il s'agisse de celles de centres sociaux, de professionnels de santé (dont notamment ceux en structures d'exercice coordonné), de la Mutualité française, du CIDFF, des conseils départementaux...

En complément, la Région continuera d'apporter son soutien aux Espaces Ressources Cancers sur le territoire, qui permettent de répondre aux besoins des patients, de leurs proches et aidants, en leur offrant



une écoute, un accompagnement, des informations sur les aides existantes (matérielles, sociales, juridiques, ...), et leur permettra de bénéficier en dehors de l'hôpital, d'une offre de soins de supports.

En matière de prévention, une problématique d'accès aux soins bucco dentaires ayant été identifiée, la Région accompagnera les projets permettant de favoriser les soins de proximité.

4.1.2.4. Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Afin de **renforcer l'accès des jeunes enfants à un repérage et un dépistage précoce des troubles du neuro-développement**, ainsi que leur orientation vers l'offre de prise en charge la plus adaptée des **plateformes de coordination et d'orientation** ont été déployées en région sous l'impulsion de l'ARS. Les enfants résidant sur le territoire de la SAT peuvent ainsi bénéficier de la plateforme mise en place sur le Hainaut d'une part et de la plateforme déployée sur l'Aisne d'autre part. Ces plateformes doivent permettre des accompagnements précoces (s'appuyant notamment sur des professionnels libéraux) et cordonnés, en complément de l'offre des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Elles peuvent désormais proposer et gérer des forfaits d'intervention précoce. Sur ce dernier volet, pour améliorer les réponses de proximité et la qualité de l'accueil au sein de l'antenne à Hirson du CAMSP de Laon, l'Agence facilitera sa construction comme elle l'a déjà fait pour la partie Nord du territoire.

Chaque année, l'ARS renforce par ailleurs l'offre en services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) dans les départements, par adaptation de l'offre existante ou par création ex-nihilo. Ces services ont pour mission d'apporter, dans le cadre de vie habituel de l'enfant en situation de handicap, un soutien à ce dernier, à sa famille et aux professionnels qui l'accompagnent, ainsi que des prises en charges éducatives et paramédicales spécialisées.

Sur le volet de la santé infantile, **les contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance portent une attention particulière au territoire de la SAT**. Ils visent ainsi le renforcement le taux de couverture par la protection maternelle et infantile des entretiens prénataux précoces et, pour ce qui concerne l'Aisne, la mise en place d'accompagnements petite enfance auprès des familles les moins mobiles grâce à des centres de consultation mobiles. Sur ce même volet, le Département du Nord recrute un chargé de mission « 1000 jours », dont l'une des missions sera d'animer des comités de pilotage territoriaux sur la santé infantile. Aux côtés du Département, la Caf s'inscrit pleinement dans la démarche "1000 jours" en soutenant financièrement des projets petite enfance intégrant le dépistage précoce, ainsi que des projets parentalité avec les REAAP.

Par ailleurs, l'ARS a accordé à l'association Traits d'Union (basée à Trélon) des crédits lui permettant de déployer l'action d'un SESSAD au sein des maisons d'enfants à caractère social (MECS), au centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) d'Aulnoye-Aymeries ainsi qu'au groupe EHPESE, des crédits pour venir en appui des assistantes maternelles qui accueillent des enfants bénéficiant d'une protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et présentant des troubles du comportement.

Enfin, **une Maison des Adolescents dans l'Aisne, avec une antenne sur l'arrondissement de Vervins, sera créée d'ici à fin 2022**. Cette structure pourra intervenir auprès de tous les adolescents du territoire couvert par le Pacte. Les maisons des adolescents sont des structures pluridisciplinaires, lieux ressources à destination des adolescents, des familles et des professionnels. Elles animent et coordonnent les acteurs de l'adolescence d'un territoire, organisent la sensibilisation, les partages d'expertise et la veille. Pour ce projet particulier, l'Agence régionale de santé sera en mesure de financer la mise à disposition de personnels sanitaires (à minima 156 000€, sous réserve d'un accord avec un établissement de santé), mais également d'allouer une enveloppe « coordination de la MDA » à hauteur de 26 500€. Côté Nord, l'offre existe déjà avec une MDA installée dans l'Avesnois.

4.1.2.5. Prévenir les départs de personnes handicapées en Belgique et diversifier l'offre

Dans le cadre de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, 20 places de SAMSAH à destination d'un public polyhandicapé ont été créées, en 2020, sur la Thiérache, par transformation de places du SAVS porté par la fondation Savart.



Dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique et du développement de l'offre adulte dans une logique inclusive, l'Agence régionale de santé a lancé un appel à projet visant la création de sept unités de vie (deux dans le Nord, deux dans le Pas-de-Calais, une dans l'Aisne, une dans l'Oise et une dans la Somme), de sept places chacune (six places d'hébergement permanent et une place d'hébergement temporaire), soit un total de 49 places pour la région pour adultes présentant des « comportements-problèmes » (associés principalement à des troubles psychiques ou des TSA). Le projet présenté par la fondation Savart pour la création d'une unité sur la commune de Saint Michel a ainsi été retenu et l'ouverture de l'unité est prévue en septembre 2023. Concernant le département du Nord, une unité en cours de construction et portée par l'APAJH Nord sera implantée sur la commune de Le Quesnoy.

C'est également dans le cadre de la prévention des départs non souhaités en Belgique que les capacités des SAMSAH de Fourmies et de Maubeuge ont été étendues et qu'un accueil de jour a été autorisé au sein du FAM St Michel.



Part de la population éloignée :

- de plus de 7 minutes des soins de proximité***
- de plus de 16 minutes des soins de gamme intermédiaire***
- de plus de 30 minutes des soins de gamme supérieure (source : Insee)***

Nombre d'actes en médecine libérale (source : Agence régionale de santé)



4.2. Mettre en place un projet éducatif global

L'Éducation nationale sur le territoire est représentée par les deux académies de Lille et d'Amiens, qui comptent environ 50 000 élèves. Les indicateurs d'éducation sont particulièrement défavorables à la SAT : **56 % des actifs n'ont ainsi pas le baccalauréat**. Une action forte a néanmoins déjà été engagée dans le cadre du Pacte I, au travers du dédoublement des classes, de la création d'un micro-lycée à Maubeuge, de la réduction généralisée du nombre d'élèves dans les classes. Cet engagement volontariste a permis d'améliorer les performances scolaires et de **diminuer la part d'élèves décrocheurs qui est passée, entre 2018 et 2020, de 8,9 % à 5,8 % en Sambre Avesnois et de 8,4 à 6,5 % en Thiérache**.

Forts de ce résultat, les partenaires souhaitent poursuivre leur action dans deux sens : le premier est la **mise en place de territoires éducatifs** en lien avec les élus locaux ; le second est **l'amélioration de l'attractivité du territoire** pour les élèves et pour les professeurs.

4.2.1. Mettre en place des territoires éducatifs

La coordination entre l'Éducation Nationale et les acteurs du territoire sera renforcée. Il s'agira de mettre en place, à l'échelle communale ou intercommunale, un diagnostic local de territoire. Celui-ci permettra un **projet éducatif global** qui, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, prendra en compte les besoins des élèves en y associant les parents, afin d'acter des actions pédagogiques et éducatives sur le temps du Pacte.

Concrètement, cette volonté s'appuiera sur des **alliances éducatives locales**, qui seront déployées sur toute la SAT en s'inspirant des comitologies en place dans les cités éducatives. L'expérimentation des Territoires Éducatifs Ruraux (TER), en place en Thiérache depuis 2020, sera par ailleurs poursuivie. Enfin, l'expérimentation Contrat local d'accompagnement (CLA), en place actuellement sur la Sambre-Avesnois, sera poursuivie sur ce territoire. Les écoles marquées par les indicateurs sociaux les plus défavorables (consolidés dans l'indice de position sociale, IPS) seront ciblées en priorité dans le cadre d'une extension du dispositif, qui a été initié à la rentrée 2020 en Sambre Avesnois.

Les projets locaux d'éducation prendront nécessairement en compte le caractère multidimensionnel de celle-ci. Ils porteront ainsi un engagement pour l'aide aux devoirs, le numérique éducatif, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation sportive. Ils traiteront également plus spécifiquement la question de l'alimentation (restauration scolaire à un euro, circuits courts petits-déjeuners). **L'opération petits-déjeuners sera portée par les inspecteurs de circonscription**, qui feront en sorte que cette opération soit pleinement inscrite dans le projet de l'école. **Une réflexion sera engagée pour étendre ce dispositif aux opérations extrascolaires du type « École ouverte » et « Vacances apprenantes »**. En ce qui concerne l'opération restauration collective à un euro, son développement sera accéléré sur l'ensemble du territoire dans les communes éligibles au dispositif, en lien avec le commissaire à la pauvreté.

Dans le cadre du Pacte, l'Éducation nationale appliquera également une **politique d'allocation progressive de moyens dans le premier et le second degré en tenant compte des spécificités de chaque lieu de vie**. Il s'agit de prendre en considération les conditions sociales et économiques du territoire et de doter chaque unité d'enseignement en fonction de son Indice de Position Sociale (IPS). Dépassant le cadre de l'éducation prioritaire, chacun se voit attribuer une dotation de rentrée correspondant à ses besoins et à ses conditions locales d'exercice.

Afin de favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'ARS finance le déploiement d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS). En Sambre-Avesnois, cette équipe est portée par l'association Traits d'Union. En Thiérache, l'équipe déployée par la fondation Savart à partir de septembre 2019 intervient sur tout le nord de l'Aisne. L'objectif est désormais de faire correspondre les territoires d'intervention des EMAS avec les bassins d'éducation et de formation tels que définis par l'Éducation nationale. À compter de 2022, deux EMAS couvriront donc le nord et le centre de l'Aisne : l'une positionnée sur le bassin de St Quentin- Chauny, la seconde sur celui de Laon-Hirson. Chaque équipe est financée à hauteur de 100.000€ / an. Les EMAS, composées de professionnels du secteur médico-social, apportent un appui aux professionnels de l'Éducation nationale, afin de faciliter et de développer la scolarisation des enfants en situation de handicap.

À noter par ailleurs : l'ouverture en septembre 2021 d'une unité d'enseignement en maternelle autisme à Fourmies (7 places financées à hauteur de 280.000€ en année pleine).



4.2.2. Améliorer l'attractivité du territoire

L'accompagnement des enseignants devra être poursuivi. Une action en ce sens est actuellement développée dans l'Avesnois pour les enseignants du premier degré. Afin de stabiliser pour plusieurs années sur le territoire les équipes pédagogiques, **il est proposé aux professeurs des écoles qui restent plusieurs années d'obtenir, à l'issue de leur séjour dans l'Avesnois, un ajout de points supplémentaires au barème mouvement** leur facilitant de fait le retour proche de leur lieu de vie d'origine. Cette opération sera étendue à la Sambre, et de manière plus localisée à des secteurs géographiques spécifiques. Par ailleurs, dans un esprit de concertation avec les collectivités, l'installation en territoire des enseignants (de l'Éducation Nationale mais aussi de l'enseignement supérieur) sera facilitée par un meilleur accès au logement et des dispositifs d'aide à l'emploi des conjoints.

En ce qui concerne le renforcement de l'attractivité pour les élèves, **une politique incontournable est le renforcement des internats**. Ce renforcement passe par l'utilisation du « plan internat du XXIème siècle » pour accompagner les plus jeunes et mettre en avant des internats thématiques. Le dispositif internat, en accord et en soutien avec le Conseil départemental du Nord, pourra utilement être étendu aux élèves d'âge élémentaire, en ciblant ceux dont les conditions de vie ne favorisent pas pleinement les apprentissages. Dans l'Aisne, sera créé un internat d'excellence à Vervins à destination, en priorité, des élèves scolarisés en zone urbaine sensible. Ainsi, après 1,3 million d'euros de travaux financés à parité par l'État et le Département, 67 collégiens intégreront en septembre 2022 ce nouvel internat d'excellence.

En ce qui concerne les lycées, **la Région s'engage à soutenir la création de l'internat de Maubeuge** destiné à l'accueil des élèves des lycées Pierre Forest, André Lurçat, Louis Armand, ainsi que les élèves du micro-lycée de Maubeuge. La livraison de cet équipement est prévue pour la rentrée 2023.

Enfin, l'Éducation Nationale envisage de permettre et de faciliter les affectations d'élèves en interacadémiques pour fluidifier la transition collège/lycée. Pour contrer les réticences à la mobilité constatée sur le territoire, sources de nombreuses orientations « par défaut » conduisant souvent à l'échec et au décrochage scolaire, la Région s'engage en ce sens à déployer de manière expérimentale un parcours d'éducation à la mobilité sur le territoire.



Ecart à la moyenne régionale des résultats des élèves aux évaluations standardisées de CP et de CE1 (source : rectorat)

Part d'élèves décrocheurs (source : rectorat)

Ancienneté moyenne des enseignants du territoire (source : rectorat)



4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle

Pour faire face au déficit actuel d'offre de formation, la formation aux métiers du numérique fera l'objet d'une attention particulière. La Région développera en ce sens l'offre de formation inscrite au Plan régional de formation (community manager, référent digital, développeur web...) ainsi que le soutien à la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers du numérique. La formation dans le secteur du bâtiment sera également renforcée.

Par ailleurs, le projet de **création d'un CFA à Maubeuge**, dont les contours restent à définir en fonction des besoins des entreprises du territoire, permettrait de développer une offre de formation par apprentissage de proximité et répondant aux enjeux économiques du territoire.

Il associerait les organismes de formation, les structures prescriptrices de jeunes, les collectivités territoriales et les représentants des professions concernés.

Après un premier travail d'analyse de la structuration pédagogique de ce CFA, confié au GIP Réussir en Sambre Avesnois, le projet de création pourrait être soutenu par l'État et la Région par la mobilisation complémentaire de leurs financements respectifs.

Un campus connecté a été créé à Hirson. Un autre campus connecté a été labellisé et ouvrira à Maubeuge en début d'année 2022. Il s'agira d'un tiers-lieu dans lequel les étudiants, mais aussi les salariés pourront suivre à distance l'ensemble des offres de formation offertes à l'échelle nationale tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité

D'autre part, la dynamique de création d'un campus territorial REV 3, qui réunit des formations déjà existantes, multi-sites, dans des parcours coordonnés et sous un même label, sera encouragée.

Enfin, et afin d'améliorer l'orientation professionnelle des jeunes et leur employabilité, **l'accès à une information diversifiée sur les métiers et les formations présents (ou à développer) sur le territoire du Pacte sera favorisé par l'action conjointe des services de l'Éducation nationale et de la Région.**



4.4. Soutenir le développement du sport

La conception énoncée ci-dessus de l'éducation comme projet local à vocation transversale implique de déployer en particulier les infrastructures sportives permettant la prise en charge de l'éducation physique et sportive des enfants et adolescents. Or aujourd'hui la couverture en équipements sportifs du territoire comporte des insuffisances, qui s'expriment notamment dans le temps d'accès à ces équipements, qui se situe dans le décile le plus défavorisé en comptabilisation régionale. Par ailleurs la coordination de l'offre sportive, notamment entre départements et avec la Belgique, est encore insatisfaisante.

Dans le cadre de la conférence régionale des financeurs du sport, **l'Agence nationale du sport pourra porter une attention préférentielle au territoire du SAT pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.** Cette stratégie s'appuiera sur un schéma d'équipement sportif partagé construit par les EPCI, les départements et la Région.

Enfin, **les Jeux olympiques de Paris 2024** constituent une opportunité pour le territoire de la SAT dont certains sites servent déjà de centres de préparations aux Jeux. L'horizon du Pacte doit donner l'occasion aux organisateurs des JO de veiller à ce que les sites déjà implantés sur le territoire (Watissart à Jeumont, hôpital de Felleries / Liessies) puissent bénéficier au maximum des opportunités ouvertes par l'évènement.

[Réflexe transfrontalier : intégrer aux schémas d'équipement sportif les communes belges frontalières, afin de mettre en commun, par exemple, des équipements comme les piscines pouvant bénéficier aux publics de part et d'autre de la frontière.]



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics

Dans un territoire vaste, à la population vieillissante, caractérisé par ailleurs par une prévalence du phénomène de non-recours, la bonne couverture du territoire en services publics est un élément indispensable pour la crédibilité de l'action publique.

Pour assurer davantage de proximité, **le déploiement des Espaces France Services sera accéléré jusqu'à 2022**. Dans l'Avesnois, 4 sont déjà existants, dont le camion bleu France Services (qui a accompagné plus de 2000 demandes en 2020), et 4 seront créés d'ici la fin 2022 ; cela représente, pour l'État, un investissement de 120 000 € par an dès 2021, et de 240 000 € à terme. Dans la Thiérache, 6 espaces France Services, dont 4 fixes et 2 mobiles, seront créés d'ici la fin 2022. La possibilité de mutualiser l'espace France Services itinérant de la communauté de communes des Portes de la Thiérache avec la maison France Services postale de Rozoy-sur Serre sera étudiée

Pour faciliter la couverture du territoire, l'État pourra apporter un soutien à l'investissement initial des collectivités pour créer de nouveaux sites, et la Banque des Territoires pourra fournir un soutien financier aux sites mobiles. En fonction des projets et de la nature des services de proximité offerts, **la Région pourra également apporter son soutien financier à certains de ces espaces de services, notamment ceux itinérants**. Elle complétera également l'offre de services par la valorisation de ses propres dispositifs auprès du public.

L'aboutissement de la Maison de l'État à Avesnes-sur-Helpe, projet structurant du Pacte 1, sera réalisé grâce à des crédits du plan de relance (5,9 M€). Cette Maison de l'État abritera à terme quelques 120 agents des services de la DRFIP, de la DDTM, de la sous-préfecture, de l'IEN et de la PJJ.

Pour ce qui concerne les espaces non-institutionnels, le déploiement des tiers-lieux dans les centres-bourgs et chef lieux sera soutenu via le programme « Nouveaux lieux – Nouveaux liens » de l'État ainsi que par les dispositifs régionaux et départementaux existants, et leur mise en réseaux accompagnée.



Evolution du temps d'accès aux services publics du territoire (source : Insee)



4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine

Pour améliorer l'image de la SAT à l'extérieur, les différents acteurs veulent tirer tout le potentiel de la culture et du patrimoine. Cette stratégie de valorisation passe, d'un côté, par l'amélioration de l'accès à la culture et au patrimoine et, de l'autre, par la rénovation de ce patrimoine.

Pour améliorer l'accès à la culture, **les partenaires s'engagent d'abord dans une densification des équipements de lecture publique**. En ce domaine, les actions sont différenciées par EPCI et requièrent, la plupart du temps, une prise de compétence communale avec le soutien de l'État dans le cadre d'un contrat territoire lecture. Au total, sur l'ensemble de la SAT, **l'État s'engage à soutenir les contrats territoire lecture à hauteur de 80 000€ sur deux ans**.

D'autre part, l'accès à la culture sera favorisé dans le cadre d'actions portées conjointement avec l'Éducation nationale d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre des **contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)**. **L'État s'engage à les financer à hauteur de 91 200€ en 2021**. Par ailleurs, **les contrats culture ruralité bénéficieront d'un financement de 54 000€ sur la même période**.

Les partenaires s'engagent également à **poursuivre le déploiement des micro-folies fixes et itinérantes**. Cette prolongation s'appuiera utilement cependant sur un bilan du fonctionnement des micro-folies après deux années de fonctionnement, qui pourra permettre de saisir leurs atouts et leurs limites. Un regard particulier sera porté sur la micro-folie mobile, soutenue par les intercommunalités, afin d'en tirer des enseignements utiles sur les équipements mobiles dans une perspective de désenclavement des territoires ruraux.

Concernant **le pôle des musiques actuelles (PMA) d'Aulnoye-Aymeries, il a bénéficié d'un soutien d'1,9 M€ de l'État et d'une aide à l'investissement de 5,5 M€ de fonds régionaux dans le cadre du Pacte I**, pour un projet d'un total 10,7 M€. Cet investissement permettra, d'une part, **d'installer à Aulnoye-Aymeries un lieu de formation initiale et continue aux musiques actuelles** et, d'autre part, **positionner le PMA comme un centre d'animation pour les acteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme**. Un financement de 30 000 € a ainsi été prévu par l'État pour accompagner le début de la structuration du projet et à l'ingénierie dédiée à l'action culturelle, au-delà de l'organisation du festival des Nuits secrètes. Quant à la Région, elle soutient l'association les Nuits Secrètes pour son programme d'activité qui inclut notamment l'organisation de son festival, qui donne à ce futur équipement une portée qui dépasse largement le périmètre du territoire de l'Avesnois. De manière complémentaire, elle soutient également plusieurs autres associations sur le territoire (Bougez rock, Secteur 7) qui œuvrent également dans le champ des musiques actuelles. .

D'autre part, l'État et la Région s'engagent auprès de la commune de Maubeuge à étudier le soutien qu'ils peuvent apporter à la rénovation et au rayonnement culturel de la scène nationale du Manège. Ils étudieront, en vue de ce soutien, l'insertion de la scène nationale dans l'écosystème culturel territorial, et en particulier les modalités de sa coordination avec le pôle des musiques actuelles cité précédemment. Dans le même esprit, la Région accompagnera le théâtre de chambre à Aulnoye-Aymeries.

Sur le volet de la valorisation du patrimoine, **l'État s'engage à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations de monuments historiques**. Cette action s'inscrit pleinement au sein du volet rénovation du patrimoine du plan de relance qui permet notamment, sur le ressort du Pacte, de restaurer l'abbaye de Maroilles et l'abbaye de Saint Michel ainsi que les fortifications Vauban de Maubeuge, d'Avesnes-sur-Helpe et de Le Quesnoy, ou encore la Tour Florentine de Buire. Le soutien de l'État se manifeste cependant également via des crédits de droit commun : les études en vue d'une restauration seront ainsi accompagnées jusqu'à 80 % et les travaux de restauration à hauteur de 60 % pour les Monuments Historiques classés et 40 % pour les Monuments Historiques inscrits, à l'instar de projets emblématiques réalisés sur des églises fortifiées de la Thiérache. **La collégiale d'Avesnes-sur-Helpe** fera l'objet d'une prise en charge rapide après son incendie dramatique.

Enfin, le petit patrimoine rural, marqueur de l'identité du territoire, fera l'objet d'une attention particulière des services de l'État, et de ceux du Département de l'Aisne. Celui-ci continuera d'accompagner le patrimoine historique de Thiérache à l'instar des églises fortifiées, comme celle de Plomion ou de la collégiale Saint Laurent de Rozoy-sur-Serre. Le Département de l'Aisne s'engage à accompagner l'État dans le financement de tous les édifices classés.



La Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, l'EPF, la Région, le PNR et l'Etat s'engagent autour d'un projet de requalification de l'Auberge Fleurie. Le Département du Nord pourra apporter un soutien financier au projet retenu dans le cadre de ses politiques de soutien aux communes et EPCI via les dispositifs PTS/ADVB.



4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée

Au global, **le tourisme sur la SAT souffre d'un insuffisant maillage entre les partenaires**. Cet état de fait résulte de l'étendue du territoire et du nombre d'acteurs différents dans ce secteur. Faisant déjà ce constat, le Pacte SAT I avait organisé, outre la rénovation et l'appui à la création de sites touristiques, des actions de communication et facilitation de l'accès aux équipements culturels. Ainsi, **la fréquentation des lieux touristiques de la SAT a connu une augmentation de plus de 4 % entre 2018 et 2019**.

La crise sanitaire a provoqué une rupture dans cette dynamique. La coordination de la filière touristique reste donc un impératif car elle peut miser, dans le cadre d'une stratégie partagée, sur la promotion du tourisme vert, de l'agrotourisme, ou encore du tourisme fluvestre. Les partenaires s'engagent ainsi en premier lieu à **créer des parcours touristiques à l'échelle des deux arrondissements**.

Ces parcours s'appuieront d'abord sur l'existant, dont le Contrat de rayonnement touristique SAT qui ambitionne, sous l'impulsion de la Région, de structurer une stratégie territoriale de développement touristique autour de l'itinérance et des ressources naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire, qui s'appuie notamment sur la notion de « **tourisme de nature** ». Selon la logique impulsée par la Région, ils **valoriseront ainsi la gastronomie du territoire dont le cidre, le Maroilles ou la bière sont les meilleurs porte-paroles**.

La SAT est parcourue par des véloroutes Européennes (Scandibérique), Nationales (Mormal) et Régionales. Un Réseau Points-Nœuds va être développé sur l'Avesnois d'ici à fin 2022, connecté au réseau Belge. Tout est donc réuni pour que le territoire puisse à travers ses infrastructures développer une économie touristique liée à l'itinérance à vélo notamment. La promotion, la communication et l'accueil (marque accueil vélo) autour de parcours thématiques à développer grâce au réseau points-nœuds mis en place par le Département sont à développer, les schémas d'accueil et de services vélo proposés par les EPCI doivent être le point de départ d'une telle démarche.

D'autre part, les parcours se noueront autour des principaux pôles d'attractivité du territoire comme le zoo de Maubeuge, l'hippodrome de La Capelle, le forum antique de Bavay, le Jumping de Maubeuge, dont le Conseil régional appuiera la mise à niveau. **Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées** pour contribuer au développement de l'offre touristique. Enfin, les partenaires veilleront à consolider l'offre d'hébergement touristique sur la station du Valjoly, qui donne corps à l'idée de « tourisme vert ». La Sambre, arrivant de Belgique pour traverser les deux arrondissements d'Avesnes et Vervins, constitue une opportunité pour faire émerger un projet structurant bâti autour d'un parcours fluvestre (bateau/vélo/randonnée) dédié à l'écrivain Robert-Louis Stevenson. Ce parcours, rendu possible par la remise en navigabilité de la Sambre à l'Oise, doit s'appuyer sur les potentialités offertes par les chemins de service, dont certains tronçons restent à aménager. Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées pour contribuer au développement de l'offre touristique, avec un accompagnement technique et financier du département de l'Aisne, au travers de son agence de développement du tourisme. L'offre culturelle à proximité (musée, sites, monuments) constitue un facteur d'attractivité. La coordination des acteurs touristiques (promotion, commercialisation, accompagnement des porteurs de projets privés) sera un élément essentiel de la réussite du projet.

Parmi les lieux touristiques structurants sur le territoire, **le familistère de Guise occupe une place de premier plan, qui justifie que les partenaires s'engagent à en accélérer le développement**. Grâce au soutien de l'État, de la Région et du Département de l'Aisne, il sera le point nodal de l'amélioration du cadre urbain, paysager et architectural des habitants de Guise. Une attention particulière sera apportée à la coordination de son fonctionnement avec celui du château-fort de Guise et du musée de Vervins, et au-delà des principaux équipements de la SAT pour assurer son rayonnement culturel et touristique.

Pour soutenir la filière touristique, **le réseau des acteurs impliqués dans l'insertion par l'activité économique dans le domaine du tourisme sera consolidé**, dans une proximité entre les services de l'État, des départements, et le monde associatif. L'évolution vers une forme de « consortium tourisme » permettra d'offrir des débouchés dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la médiation culturelle, l'entretien des sentiers de randonnée, et de créer un pôle touristique d'excellence tout au long de l'année.



Le besoin de coordination de la filière s'appliquera également aux musées. **Ainsi les moyens des Musées de France évolueront vers une mutualisation, de telle sorte à assurer la présence de personnels statutaires compétents pour assurer un travail en profondeur sur la longue durée. Un responsable scientifique mutualisé permettra notamment au réseau des 10 Musées de France de devenir des points d'ancrage (dont 4 sont déjà bien structurés) pour valoriser le territoire et ses habitants.** Ils seront ainsi considérés comme une porte d'entrée au patrimoine du territoire, et plus largement aux parcours touristiques, en articulation étroite avec les offres de loisirs, d'hôtellerie et de restauration.

Pour consolider l'offre d'hébergement touristique, le Département du Nord met à l'étude des projets d'implantation de résidences hôtelières sur le site du ValJoly. Les nouveaux services de loisirs proposés dans le cadre de la délégation de service public à Vert Marine méritent toute l'attention du secteur touristique.

Plus généralement, le Pacte permettra d'accompagner la mise en œuvre de projets scientifiques et culturels de ces dix établissements, tant dans la restauration et la valorisation des collections que dans des modes renouvelés de médiation, notamment hors les murs. **La mise en place de billets couplés sera ainsi favorisée**, par exemple entre l'Ecomusée de l'Avesnois de Fourmies-Trélon, le familistère de Guise, le MusVerre de Sars Poteries et l'Atelier du Verre de Trélon autour des métiers et des savoir-faire industriels.

Enfin, les partenaires concevront une stratégie de communication commune pour valoriser ce parcours, en portant notamment attention à l'harmonisation de la signalisation touristique à laquelle les collectivités veilleront dans le cadre de l'élaboration de leurs règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPI).

[Réflexe transfrontalier : les stratégies touristiques du territoire seront élargies à la Belgique.]



Taux de fréquentation des lieux touristiques (source : DRAC et sous-préfectures)



ACTE D'ENGAGEMENT

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État et de ses partenaires.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à poursuivre le portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

En présence d'Emmanuel MACRON, président de la République française

En présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités locales

Le préfet de la région
Hauts-de-France

Georges-François LECLERC

Le président du conseil régional
Hauts de France

Xavier BERTRAND

Le président du conseil
départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

Le recteur de l'académie d'Amiens

Raphaël MULLER

Le président de la communauté
d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre
maire de Jeumont

Benjamin SAINT-HUILE

Le préfet de l'Aisne

Thomas CAMPEAUX

Le président du conseil
départemental du Nord

Christian POIRET

La rectrice de la région académique
Hauts-de-France

Valérie CABUIL

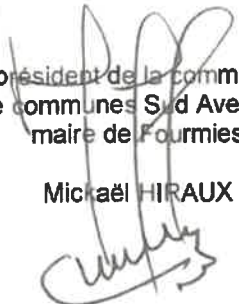
Le directeur de l'agence régionale
de santé Hauts de France

Benoît VALLET

Le président de la communauté
de communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER




Le président de la communauté
de communes Sud Avesnois
maire de Fourmies

Michaël HIRAUX


Le président de la communauté
de communes de Thiérache Sambre et Oise
maire de Guise

Hugues COCHET


Le président de la communauté
de communes des Portes de la Thiérache

Jean-François PAGNON


Le maire de Maubeuge

Arnaud DEZAGNY


La maire de Le Quesnoy

Marie-Sophie LESNE


Le maire d'Avignies-sur-Helpe

Sébastien SEGUIN


Le maire de Rozoy-sur-Serre


José FLUCHER


Le maire de Saint-Michel


Thierry VERDAVINE


Le maire de Montcornet

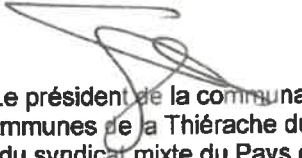
Thomas HENNEQUIN


Le président de la communauté
de communes du cœur de l'Avesnois

Nicolas DOSEN


Le président de la communauté
de communes des Trois Rivières
maire d'Hirson

Jean-Jacques THOMAS


Le président de la communauté
de communes de la Thiérache du Centre
président du syndicat mixte du Pays de Thiérache

Olivier CAMBRAYE


Le maire d'Aulnoyes-Aymeries

Bernard BAUDOUX


Le maire d'Hautmont

Stéphane WILMOTTE


Le maire de Vervins

Jean-Marc PRINCE


La maire de le Nouvion-en-Thiérache

Roselyne CAIL


Le maire de La Capelle

Johann WERY



Le directeur régional
de la banque des territoires

Olivier CAMAU

La directrice territoriale SNCF réseaux
Hauts-de-France

Nathalie DARMENDRAIL

Le directeur général de VNF

Thierry GUIMBAUD

Le directeur général de
la CAF du Nord

Luc GRARD

Le délégué régional de La Poste

Georges DE WAZIERES

Le président de la fédération des
centres sociaux du Nord Pas-de-Calais

Luc ROUSSEL

Nonique DENOYELLE

Le président de l'EPF
de Hauts-de-France

Salvatore CASTIGLIONE

Le directeur régional TER
Hauts-de-France

Frédéric GUICHARD

Le vice-président de l'union régionale
pour l'habitat Hauts-de-France

Jean-Pierre CHOEL

La directrice de
la CAF de l'Aisne

Anne UPRAVAN

La présidente de la chambre régionale
de l'économie sociale et solidaire

Peggy ROBERT

